L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION / MERCREDI 24 AVRIL 2024 // N°798 // PRIX 20 DA // Directeur de la publication : ZAHIR MEHDAOUI

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION PLAIDE POUR DES MÉDIAS FORTS

SUPPLIQUE POUR UNE PRESSE COMPÉTENTE ET PERFORMANTE

Lire en page 16

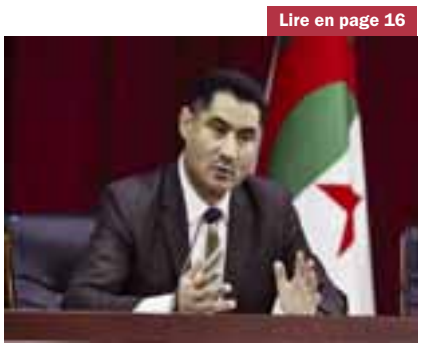

LE MINISTRE DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS LE RÉVÈLE :

80% DES ALGÉRIENS ONT ACCÈS À INTERNET

Lire en page 16

EN VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION EN 3E RÉGION MILITAIRE

CHANEGRIHA SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA BONNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

Lire en page 5

SOMMET ALGÉRIE-TUNISIE-LIBYE DE TUNIS

A L'AUBE D'UNE NOUVELLE ÈRE AU MAGHREB

Lire en page 3

ATTAF ÉVOQUE LES PRIORITÉS DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

LA SITUATION TRAGIQUE À GHAZA EN FAIT PARTIE

Lire en page 4

LA MAURITANIE CONVOQUE L'AMBASSADEUR DU MALI

PROTESTATION FORMELLE CONTRE DES AGRESSIONS AYANT VISÉ SES RESSORTISSANTS

Le ministère mauritanien des Affaires étrangères a convoqué, dans la soirée de samedi, l'ambassadeur du Mali à Nouakchott, Mohamed Dibassy, en signe de protestation contre des actes d'agression subis par des Mauritaniens à l'intérieur du territoire malien. Le ministère a expliqué dans un communiqué avoir convoqué l'ambassadeur du Mali pour protester contre les «attaques répétées» ciblant des membres de la communauté mauritanienne au Mali. «Cette convocation intervient après les avertissements lancés par le gouvernement suite aux agressions contre les Mauritaniens au Mali», a indiqué le ministère. La même source a expliqué, en ce sens, que «cette situation inacceptable perdure malgré les alertes que la Mauritanie a lancées en raison de tous ces incidents similaires''. Le ministère a, également, indiqué avoir informé l'ambassadeur que le gouvernement mauritanien attend que son homologue malien fournisse des explications sur ces événements ''douloureux''. De son côté, le ministre mauritanien de la Défense, Ould Sidi, a également remis, samedi soir, un message officiel, du président Mohamed Ould Cheikh Ghazouani au chef de l'autorité de transition au Mali, Assimi Goita, pour les mêmes incidents Il n'y a eu aucun commentaire immédiat de la part des autorités maliennes à ce sujet, mais elles avaient déjà annoncé avoir ouvert des enquêtes au sujet de ces agressions. De temps à autre, les médias mauritaniens font état d'attaques de l'armée malienne contre des citoyens mauritaniens à l'intérieur du territoire malien.

CRÉATION DE QUATRE INSTITUTS SPÉCIALISÉS DANS LES MINES

Le ministre de l'Énergie et des Mines, Mohamed Arkab, a révélé que quatre instituts de formation spécialisés dans le domaine minier seront créés à travers le pays.
Ces instituts vont permettre de former des diplômés spécialisés de niveau international. Aussi, il y a nécessité de coordonner dans le cadre de partenariat avec les instituts étrangers de formation. L'Algérie fit aujourd'hui des activités minières une de ses priorités économiques. Et cela doit se faire selon des méthodes saines et correctes et en conformité avec les normes internationales dans ce domaine.

LA MÉDIATURE DE LA RÉPUBLIQUE MET EN PLACE LA PLATEFORME «TANSIK»

PRISE EN CHARGE DES DOLÉANCES DES CITOYENS EN TEMPS RÉEL ET EN TOUTE TRANSPARENCE

La Médiature de la République s'attelle à développer de nouvelles plateformes numériques, comme mécanismes visant à améliorer la qualité des prestations offertes par les structures publiques et à garantir une prise en charge efficace des préoccupations des citoyens.
Prenant part aux travaux d'une journée de formation organisée par la délégation locale du Médiateur de la République en coordination avec l'inspection générale de Tipasa au siège de la wilaya, le Directeur de la numérisation, des systèmes d'information et de documentation à la Médiature, Youcef Lahouazi, a dévoilé les nouvelles voies de communication mises en place. Il s'agit de nouvelles plateformes qui seront créées pour renforcer la communication et la coordination avec les différentes institutions et administrations publiques locales et centrales, dont les plus importantes concernent la «numérisation du processus de réception et de traitement des requêtes et des doléances et la coordination avec les différents secteurs ministériels, outre la mise en service de mécanismes permettant l'amélioration continue de la qualité du service public».
Le Président de la République, Abdelmadjid Tebboune, avait ordonné, lors d'une réunion du Conseil des ministres qu'il avait présidée le 23 octobre 2022, «la réactivation du rôle des registres de doléances des citoyens», de manière à faciliter le suivi de leur prise en charge en temps réel par les autorités publiques, au plus haut niveau, en l'occurrence la Présidence de la République, ce qui renforce la garantie des droits citoyens et la lutte contre la bureaucratie.
En application de cette décision, les services du Médiateur de la République ont créé la plateforme numérique «Tansik», un mécanisme numérique garant de transparence.

GUERRE AU SOUDAN : PRÈS DE 40 000 SOUDANAIS ONT FUI VERS AL-KUFRA EN LIBYE

Le gouvernement libyen issu du Parlement de l'Est estime qu'environ 40 000 Soudanais ont été déplacés à cause de la guerre, vers la ville libyenne d'Al-Kufra, frontalière. C'est ce qui ressort d'un discours prononcé lundi par le ministre de la Santé du gouvernement, Othman Abdul Jalil, lors de sa visite aux déplacés soudanais dans la ville d'Al-Kufra (sud-est). Abdul Jalil a déclaré dans un discours diffusé par le ministère sur sa page Facebook : «Nous avons estimé le nombre de Soudanais déplacés à Al-Kufra à environ 40 000 personnes.» Et d'ajouter : «Il est difficile de connaître le nombre exact de ces personnes déplacées en raison des vagues incessantes d'afflux en provenance du Soudan. Le nombre réel nécessite des équipes de recensement sur le terrain». «Nous avons affecté des équipes médicales pour effectuer des examens et des analyses auprès des déplacés afin de diagnostiquer leur état et de leur fournir des soins de santé. Nous fournirons des soins et du matériel médical à tous les patients, en particulier à ceux souffrant de maladies graves ou contagieuses», a-t-il poursuivi. Abdul Jalil a conclu son discours en disant : «Nous souhaitons la bienvenue aux frères du Soudan dans leur deuxième pays, la Libye», appelant «les Soudanais touchés par la guerre et les conflits à entrer en Libye». Depuis la mi-avril 2023, l'armée soudanaise et les forces paramilitaires de soutien rapide mènent une guerre qui a fait environ 13 900 morts et environ 8,5 millions de déplacés et de réfugiés, selon les Nations Unies.

MALI : UN CHEF TERRORISTE NEUTRALISÉ PAR L'ARMÉE

ALKALIFA SAWRI «HORS D'ÉTAT DE NUIRE»

L'état-major général des armées du Mali a annoncé, lundi, avoir neutralisé Alkalifa Sawri, ''un redoutable terroriste impliqué dans toutes les attaques» contre les forces de défense et de sécurité, y compris les tirs d'obus et des braquages contre les civils le long de la route Tombouctou – Goundam. Par voie de communiqué rendu public le 22 avril courant, l'état-major général des armées précise qu'Alkalifa Sawri a été neutralisé lors d'une mission spéciale dans la journée du 19 avril 2024, dans la région de Tombouctou, entre Douetiré et Acharane. «Ce redoutable criminel impliqué dans toutes les attaques contre les FAMas, y compris des tirs d'obus et des braquages contre les civils le long de la route Tombouctou – Goundam était vivement recherché», a indiqué la même source, précisant que «ce terroriste a formellement été identifié avec un recueil de renseignements de grande valeur». Un responsable de la société civile de Tombouctou a déclaré que ''Alkalifa Sawri serait à l'origine de plusieurs obus tirés en direction de la ville de Tombouctou, ainsi que l'aéroport de la ville. Il serait aussi l'auteur de toutes les attaques contre les civils dans le tronçon Tombouctou-Goundam''. Le 12 avril courant, l'armée malienne avait annoncé la mort du chef terroriste du secteur de Dogo dans la zone de Youwarou au centre du pays, Ali Sékou alias Diouraydi, ainsi que plusieurs autres terroristes aux environs de Laounia. Il était adjoint de Hassane alias Cheik Oumar, vivement cherché et était responsable de plusieurs exactions sur les populations et de pose d'engins explosifs improvisés (EEI) dans le secteur. Le Mali est confronté à une crise multidimensionnelle depuis 2012, traduite notamment par des attaques terroristes et des conflits communautaires. La présence de forces étrangères n'a pas aidé à améliorer la situation sécuritaire, ce qui a amené les autorités militaires au pouvoir depuis 2021 à demander le départ des troupes françaises et onusiennes et de se retirer de la force régionale G5 Sahel.

L'EXPRESS

Quotidien national d'information
edité par la
SARL ADRA COM
Adresse : Maison de la presse Abdelkader safir, 02 Rue Farid Zouiouache, Kouba, Alger
Tel/FAX Admnistration et publicité: 023.70.99.92

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION:
ZAHIR MEHDAOUI
zahir.mehdaoui1969@gmail.com
Email:
redaction@express-dz.com
Site Web:
www.lexpressquotidien.dz
/ TEL/FAX: 023.70.99.92

Directeur de l'administration et des finances
NOURDINE BRAHMI
Service-pub@lexpressquotidien.dz

Impression SIA Alger Bab Ezzouar

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:
L'Entreprise Nationale de communication d'Edition et de Publicité»
Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger
Tel : 020.05.20.91/020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45
020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
Programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

SOMMET ALGÉRIE-TUNISIE-LIBYE DE TUNIS

A l'aube d'une nouvelle ère au Maghreb

Les trois pays insistent sur la nécessité "d'étendre cette concertation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration''.

A l'issue d'une importante réunion de concertation tripartite entre l'Algérie, la Tunisie et la Libye, première réunion consultative du genre, tenue lundi à Tunis, les dirigeants des trois pays se sont entendus sur la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives. Dans le communiqué final du "Sommet de Tunis", les dirigeants des trois pays, à savoir les Présidents Abdelmadjid Tebboune, Kaïs Saïed et Mohamed Younes El-Menfi, réunis au Palais de Carthage, sont convenus de « l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives ». Selon un compte-rendu de l'agence presse, ils ont réaffirmé leur conviction commune quant à "la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans toute la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives d'ampleur, dont les répercussions ne peuvent être affrontées par aucun pays individuellement", outre "le besoin urgent pour les trois pays d'avoir une voix audible unifiée et une présence influente et effective dans les différents espaces d'appartenance régionaux et internationaux". Les dirigeants des trois pays ont mis en avant "leur pleine disponibilité à s'ouvrir à toute volonté politique sincère et crédible qui partage les mêmes priorités communes constructives pour promouvoir et enrichir cette action collective commune et approfondir l'entente et la coopération au service de la sécurité, de la stabilité et du développement dans la région qu'il convient de mettre à l'abri de la politique des axes et des dangers des ingérences étrangères". Ils ont souligné "l'attachement des trois pays à l'indépendance des décisions nationales, émanant de la volonté de leurs peuples respectifs, leur souci d'établir des relations avec les autres pays et blocs régionaux et internationaux, dans le cadre du respect mutuel et de la non-ingérence dans les affaires intérieures, et leur attachement à un ordre international multipolaire prônant la coopération, la solidarité, la justice et l'équité dans les relations internationales et l'égalité de tous devant le droit international".

STABILITÉ, PROSPÉRITÉ ET INTÉGRATION

De même, ils ont insisté sur la nécessité "d'étendre cette concertation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration".

Les dirigeants des trois pays ont également "exprimé leur rejet total des ingérences étrangères dans les affaires libyennes et leur soutien aux efforts visant à parvenir à l'organisation des élections à même de préserver l'unité et l'intégrité territoriale de la Libye et de garantir sa sécurité, sa stabilité et sa prospérité, tout en soulignant le rôle pivot des pays voisins de la Libye en soutien aux autorités libyennes dans le processus de restauration de la stabilité et de la sécurité et dans les efforts de reconstruction". Le communiqué final a, par ailleurs, "condamné avec force les violations quotidiennes flagrantes, les crimes de guerre et le génocide commis contre le peuple palestinien frère, réitérant l'appel urgent à la communauté internationale pour que soit immédiatement mis fin à l'agression barbare, pour la levée totale du blocus imposé à la bande de Ghaza afin de permettre l'acheminement des aides alimentaires et médicales et la poursuite en justice des dirigeants de l'occupation pour leurs crimes". Les dirigeants des trois pays ont en outre "mis en garde contre le danger des interventions étrangères dans la région sahélo-saharienne et leurs répercussions sur la paix dans les pays de la région et dans le monde", soulignant la nécessité "de soutenir la sécurité et la stabilité des pays de cette région, de protéger leur souveraineté nationale et leur intégrité territoriale et de renforcer la coopération avec eux en matière économique, commerciale et de développement". Ils ont également insisté sur la nécessité pour "l'action arabo-africaine commune d'assumer sa responsabilité et son rôle dans le cadre des efforts onusiens visant à mettre un terme à la souffrance sur le plan humanitaire exacerbée du peuple soudanais frère et à imposer la cessation des hostilités et le renoncement à la violence au profit du dialogue comme moyen pour régler la crise au Soudan, tout en préservant ses capacités, sa sécurité, sa stabilité et son intégrité territoriale".

I.Med Amine

ELLE VEUT JOUER UN RÔLE DE RASSEMBLEUR

La tripartite ne ferme pas la porte et reste ouverte à d'autres pays

La réunion consultative tenue en ce lundi en Tunisie entre le président algérien Abdelmadjid Tebboune, le président tunisien Kais Saied et le président du Conseil présidentiel libyen Mohammad Al-Menfi, constitue-t-elle le premier jalon de la relance de l'Union du Grand Maghreb créée en 1989, mais rapidement neutralisée par les agissements du Makhzen marocain ? C'est ce qu'espèrent en tout cas les populations de la région qui rêvent toujours de l'idéal d'une véritable unité maghrébine qui nereste malheureusement jusqu'à présent que de l'encre sur du papier. Pour ceux qui se sont empressés de voir dans cette nouvelle reconstruction maghrébine une démarche orientée contre le Maroc, le président Tebboune a été clair : « L'initiative n'est orientée contre aucun pays et la porte est ouverte aux pays de la région qui voudraient nous rejoindre » a-t-il en effet déclaré en substance. Cette nouvelle reconstruction maghrébine n'a d'autres objectifs, comme indiqué dans le communiqué final de la réunion consultative des trois chefs d'Etat, que de faire face collectivement aux lourds défis sécuritaires, économiques et politiques auxquels est confrontée la région. Le Maroc sur lequel se sont focalisées certaines analyses faites autour de la création de ce nouveau bloc maghrébin, peut adhérer à cette nouvelle Union maghrébine, pourvu qu'il le fasse dans un esprit constructif. Car, pour l'histoire, les retards et les échecs de la concrétisation de l'idéal de l'unité maghrébine sont, en grande partie, dus aux coups bas du Makhzen marocain. Depuis 1989, date de la création de l'UMA, il n'a cessé de manœuvrer, jusqu'à transformer cette Union, pourtant bénie par les populations de la région, en coquille vide. En 1991, alors que l'Algérie traversait une grave crise politique, le Maroc a entamé des rétropédalages concernant ses engagements sur l'organisation, dans le cadre maghrébin, d'un référendum pour le Sahara occidental. Ces reniements ont évidemment impacté sur l'Union maghrébine qui commençait dès lors à se fissurer et à ne s'adonner qu'à des activités symboliques. C'est en 1994, en décidant d'imposer les visas aux ressortissants algériens que le Makhzen marocain a véritablement donné le coup de grâce à l'UMA. Depuis ce geste inamical envers l'Algérie, le Conseil des chefs d'État des pays membres de l'UMA ne s'est plus jamais réuni à ce jour. Le Makhzen marocain n'a jamais cessé, depuis cette date, de manœuvrer et de mener des campagnes de presse incendiaires pour mettre l'Algérie en difficulté et amoindrir son rôle dans la région. C'est un fait maintenant avéré, le Maroc ne voulait faire de l'UMA qu'un tremplin pour étouffer la question du Sahara occidental. Mais c'était sans compter sur la vigilance de l'Algérie. Le Sahara occidental, inscrit depuis 1963 sur la liste des territoires non autonomes, est une question de décolonisation qui relève de l'ONU. Le Maroc doit cesser d'imposer ses vues sur cette question à ses voisins pour parvenir à créer des espaces économiques et politiques communs en Afrique du Nord. L'heure est à l'intégration régionale et à la construction de communautés économiques fortes en Afrique pour répondre aux grands défis des regroupements régionaux qu'impose la logique de l'époque. Gageons que la rencontre de ce lundi entre les trois chefs d'état soit rapidement suivie par d'autres qui vont inclure la Mauritanie et, pourquoi pas, le Maroc pour rendre irréversible la construction d'un véritable ensemble maghrébin.

Boualem B.

LE MAGHREB PAR L'ÉCONOMIE

Les dirigeants de l'Algérie, de la Tunisie et de la Libye ont souligné, à l'issue de leur première réunion consultative tenue lundi à Tunis, la nécessité d'unifier les positions et d'intensifier la concertation et la coordination pour renforcer les facteurs de sécurité, de stabilité et de développement dans la région et accroître sa résilience face aux mutations régionales et aux crises internationales successives. Dans le communiqué final du "Sommet de Tunis", les dirigeants des trois pays, à savoir les Présidents Abdelmadjid Tebboune, Kaïs Saïed et Mohamed Younes El-Menfi, sont convenus de "l'organisation périodique de cette réunion, en alternance entre les trois pays afin de hisser les relations bilatérales privilégiées qui lient chaque pays à l'autre vers une nouvelle étape qualitative axée, au-delà du cadre bilatéral, sur la réflexion et l'action collectives". Ils ont insisté sur la nécessité "d'étendre cette concertation et cette coordination, au-delà des dossiers politiques, à tous les domaines du développement socio-économique au profit des peuples des trois pays, en vue de réaliser leurs aspirations légitimes à la stabilité, la prospérité et l'intégration". En effet, l'intégration économique maghrébine recherchée peut prendre forme dès cette année comme l'avait annoncé le président Abdelmadjid Tebboune, le 13 février dernier, en annonçant que l'année 2024 serait marquée par la réalisation de zones franches entre l'Algérie et cinq pays africains, en l'occurrence la Mauritanie, la Tunisie, la Libye, le Mali et le Niger. Rappelons que dans une allocution prononcée par visioconférence, à l'occasion de la 41e réunion du Comité d'orientation des chefs d'Etat et de Gouvernement du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), le Président algérien avait annoncé que "l'Algérie connaîtra, en 2024, la création de zones franches avec des pays frères, à commencer par la Mauritanie, puis les pays du Sahel tels que le Mali et le Niger, outre la Tunisie et la Libye". Abdelmadjid Tebboune avait, également, souligné l'attachement de l'Algérie à atteindre les objectifs de développement économique et d'intégration continentale, et l'importance d'œuvrer à améliorer l'efficacité des processus d'intégration économique en Afrique dans son ensemble. Pour le Président algérien, la vision est claire, cette intégration concernera notamment l'amélioration des infrastructures à travers le renforcement des partenariats public-privé, l'exploitation des ressources nationales, le recours aux fonds régionaux et internationaux de développement des infrastructures et à d'autres outils de financement innovants. Dans ce cadre, il avait rappelé les projets d'envergure à dimension continentale lancés par l'Algérie, à l'instar de la route transsaharienne reliant six pays africains et du projet de la Route reliant la ville de Tindouf à celle de Zouerate en Mauritanie. C'est cette vision d'intégration économique à l'échelle continentale et surtout régionale qui pourrait s'élaborer une démarche maghrébine suite à cette réunion « tripartite » de Tunis. Les trois pays peuvent s'appuyer sur les futures zones franches pour développer par la suite tout un tissu de partenariat économique dans différents domaines. Ces partenariats peuvent concerner plus précisément l'interconnexion énergétique, le dessalement de l'eau de mer et le développement des infrastructures routières dont l'Algérie a déjà acquis une maîtrise respectable et peut dès lors échafauder des projets économiques régionaux avec ses voisins tunisien et libyen.

M.H.

ATTAF ÉVOQUE LES PRIORITÉS DE L'ALGÉRIE AU CONSEIL DE SÉCURITÉ

La situation tragique à Ghaza en fait partie

L'Algérie est un pays épris de paix où la volonté de paix est sous-tendue par des actions en faveur de la paix. Elle a toujours affiché sa disponibilité pour apporter sa pierre à la construction d'un monde épris de paix et de justice.

A la suite de l'éclatement de la guerre à Ghaza, elle est montée au créneau pour porter la voix du peuple palestinien et pousser pour l'adoption par le Conseil de sécurité de l'ONU, d'une résolution appelant à un cessez-le-feu immédiat à Ghaza. Le ministre des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger, Ahmed Attaf, a reçu hier la présidente du Comité international de la Croix-Rouge (CICR), Mirjana Spoljaric Egger. Et à cette occasion, il a réitéré la nécessité urgente d'obtenir la paix dans la région, d'imposer un cessez-le-feu immédiat dans la bande de Ghaza, de faire parvenir les secours humanitaires aux victimes du conflit et de contribuer, les points de passage devant être rouverts pour l'acheminement de l'aide humanitaire. Attaf a rappelé que la situation tragique à Ghaza et la cause palestinienne demeuraient en tête des priorités de l'Algérie au Conseil de sécurité, où elle continuera d'œuvrer pour un cessez-le-feu immédiat et permanent. L'Algérie fait partie des pays qui estiment que le monde doit être solidaire pour démontrer que le droit international n'est pas une promesse vide de sens et que les traités seront appliqués, et que l'entité sioniste ne doit pas penser qu'elle est au-dessus des lois,

qui s'appliquent à d'autres. La réalité aujourd'hui est que des pays puissants font obstacle aux avancées dans le domaine de la justice internationale en se plaçant au-dessus des lois relatives aux droits humains, en protégeant leurs alliés contre les critiques et en n'agissant que lorsque cela les arrange politiquement.

Dans ce monde extrêmement injuste, l'Algérie ne baisse cependant pas la garde et reste mobilisée en faveur de la paix et du droit. L'Algérie "continuera de rappeler la nécessité impérieuse de soutenir le droit historique et inaliénable du peuple palestinien à l'établissement de son Etat souverain et indépendant", a souligné le ministre, soulignant que "c'est le seul moyen d'assurer une paix et une stabilité durables au Moyen-Orient".

Et d'assurer que "le CICR peut compter sur la voix de l'Algérie au Conseil de sécurité pour défendre avec force sa mission humanitaire en tant qu'organisation indépendante, neutre et impartiale". M. Attaf n'a pas manqué, à cette occasion, de saluer "les efforts des équipes du CICR dans la bande de Ghaza, dans les territoires palestiniens occupés, où elles continuent de fournir des soins de santé de base et d'autres services vitaux dans des circonstances très difficiles". Il a a également rendu hommage aux efforts de ces équipes qui "continuent de braver tous les risques et toutes les difficultés pour sauver la vie des Palestiniens sans défense", déplorant "la perte tragique de ces femmes et de ces hommes courageux qui ont payé un lourd tribut en essayant d'améliorer la situation à Ghaza".

M. Attaf a, par ailleurs, précisé que ses entretiens avec Mme Spoljaric Egger avaient permis de "passer en revue les relations solides et privilégiées entre l'Algérie et le CICR". Des relations, a-t-il dit, "fondées sur l'engagement constant de l'Algérie et son attachement au droit international humanitaire" et "tirant leur force des valeurs fondamentales de confiance, de soutien et d'entente mutuels auxquelles l'Algérie et le CICR sont si attachés".

"Les relations entre l'Algérie et le CICR ont toujours été privilégiées et fructueuses, ayant même contribué à la promotion du droit international humanitaire", a affirmé le ministre, ajoutant que "les programmes de soutien humanitaire et de renforcement des capacités fournis par la mission du CICR en Algérie sont une preuve éloquente de la solidité de nos relations". Dans ce sillage, le ministre des Affaires étrangères a fait savoir que l'Algérie aspirait à "approfondir les discussions fructueuses amorcées, il y a trois mois à New York, avec le CICR au sujet de la cause palestinienne et d'autres crises dans notre région et au-delà, d'autant que le Comité s'est imposé, dans tous ces environnements instables, comme une force salutaire porteuse d'espoir et un partenaire clé en faveur de la paix et de la justice". Le ministre a, par ailleurs, réitéré la gratitude de l'Algérie envers le CICR, qui lui a remis les archives se rapportant à ses activités et actions humanitaires dans le pays durant la lutte d'indépendance.

Youcef S.

Des universités américaines gagnées par des manifestations en faveur de Ghaza

Les protestations en faveur de Ghaza commencent apparemment à gagner sérieusement les universités américaines. Selon le site CBS News, des centaines d'étudiants du Massachusetts Institute of Technology et de l'Université Emerson ont organisé des manifestations en signe de protestation contre le génocide auquel ont été soumis les habitants de la bande de Ghaza depuis le 07 octobre. Ils ont installé des tentes sur les campus de Cambridge et de Boston où ils ont pris leur quartier en ornant les lieux de diverses pancartes portant leurs principales revendications. « Libération de la Palestine » « Les enfants de Ghaza ne sont pas nés pour être tués » « Halte à la coopération avec l'armée israélienne »....

Tels sont entre autres quelques-unes des revendications de ces étudiants qui montrent ainsi le fossé qui sépare les populations américaines avec leur dirigeants concernant la question palestinienne. Cette manifestation intervient dans le sillage des protestations organisées par l'Université de Columbia où des tentes permanentes ont été implantées en signe de solidarité avec Ghaza. A noter qu'en mars dernier, l'Université de Columbia a procédé à l'interdiction des groupes « Étudiants pour la justice en Palestine » (SJP) et « Voix juive pour la paix » (JVP) , deux groupes hostiles à la guerre contre Ghaza, au motif qu'ils organisent des activités non déclarées et non autorisées.

B.B.

ATTEINTE AUX DROITS FONDAMENTAUX DES PRISONNIERS SAHRAOUIS AU MAROC

Le détenu El Houssein Boujemaa Zaoui en grève de la faim

Le prisonnier sahraoui du Groupe de Gdeim Izik, El Houssein Boujemaa Zaoui, observe depuis mardi une grève de la faim de 48 heures, pour protester contre l'atteinte à ses droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation et le droit de transfert près de sa famille au Sahara occidental, indique la Ligue de protection des prisonniers sahraouis dans les geôles marocaines. Selon cette ligue, El Houssein Boujemaa Zaoui, détenu à la prison de Kénitra au Maroc, a été interdit par l'administration pénitentiaire de s'inscrire à la faculté des Sciences islamiques, un droit pourtant garanti par les chartes des Nations unies. En effet, en 1990, le Haut Commissariat des Nations unes aux droits de l'homme publie les principes fondamentaux relatifs au traitement des détenus. Dans ce texte (résolution 45/111 du 14 décembre 1990), le droit à l'éducation en prison est explicitement exprimé: « tous les détenus ont le droit de participer à des activités culturelles et de bénéficier d'un enseignement visant au plein épanouissement de la personnalité humaine (principe 6) ». Toutefois, le Maroc continue à bafouer les règles des Nations unies pour le traitement des détenus comme en témoigne, encore une fois, le refus de l'administration pénitentiaire à accéder à la demande du détenu El Houssein Boujemaa Zaoui qui veut être transféré dans une autre prison, moins éloignée de sa famille, au Sahara occidental. Aux termes de la règle 59 de l'Ensemble de règles minima des Nations unies pour le traitement des détenus, dites « Règles Nelson Mandela », « les détenus doivent être placés, dans la mesure du possible, dans des prisons situées près de leur domicile ». Ce prisonnier sahraoui n'écarte pas, d'ailleurs, la possibilité de recourir à d'autres formes de contestation pour protester contre les conditions inhumaines et dégradantes de sa détention, ajoute la Ligue. En octobre 2023, le groupe de travail des Nations unies sur la détention arbitraire a jugé illégale l'incarcération du groupe d'activistes sahraouis, dit Groupe de Gdeim Izik, condamnés définitivement par la Cour d'appel de Rabat en 2017 sur la base d'aveux obtenus sous la torture à des peines allant de 20 ans de réclusion criminelle à la perpétuité. Dans son avis, il a exhorté les autorités marocaines à libérer rapidement le groupe de détenus, qui comprend des journalistes et des défenseurs des droits humains du Sahara occidental. Ces détenus ont subi des traitements inhumains depuis leurs manifestations non violentes en 2010 dans le camp de Gdeim Izik, au Sahara occidental. Une vingtaine de Sahraouis ont été arrêtés avant, pendant et après la dispersion de la manifestation pacifique dans le camp de Gdeim Izik le 8 novembre 2010. Plusieurs « prisonniers de Gdeim Izik » sont d'éminents défenseurs des droits humains qui défendent ouvertement les droits humains au Sahara occidental, et sont maintenus en détention arbitraire depuis 13 ans. Trois de ces défenseurs, à savoir Ahmed Sbaai, co-fondateur de la Ligue sahraouie pour la protection des prisonniers politiques dans les prisons marocaines, Sid'Ahmed Lemjaid, président du Comité pour la protection des ressources naturelles au Sahara occidental (CSPRON) et Brahim Ismaili, président du Centre pour la préservation de la mémoire collective sahraouie, ont été condamnés à des peines de prison à perpétuité.

APS

EXAMENS DU BEM ET DU BACCALAURÉAT

Le retrait des convocations fixé au début du mois de mai prochain

Le ministre de l'Education nationale, Abdelhakim Belaabed, a annoncé ce lundi, que son département ministériel a fixé au «début du mois de mai prochain» le retrait, par les candidats, de leurs convocations pour les examens du Brevet de l'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat 2024.

Le ministre a précisé que les convocations pourront être retirées «dès le dimanche 5 mai» pour l'examen du BEM et «à partir du jeudi 9 mai» pour les épreuves du baccalauréat. Les candidats inscrits dans des collèges d'enseignement moyen (CEM) et les lycées «pourront retirer leur convocation au niveau de l'établissement où ils suivent leurs cours, ou l'obtenir via le site web de l'Office national des examens et concours (ONEC), ce dernier étant également accessible aux candidats libres qui pourront y retirer leur convocation», a déclaré le ministre qui effectuait une visite de travail dans la wilaya de M'sila. Belaabed a souligné, dans ce contexte que ce dispositif restera opérationnel jusqu'à la fin des épreuves, «afin de permettre aux candidats de retirer le document leur donnant le droit d'accéder aux centres d'examen en cas de perte ou de non-retrait de leur convocation pour une raison ou une autre». Le ministre de l'Education nationale dira en outre que toutes les conditions

ont été «réunies pour assurer la réussite des examens officiels de cette année scolaire, par la mise en œuvre du programme d'enseignement mené à bien grâce aux efforts du corps enseignant et des effectifs d'encadrement». Il a indiqué que toutes les procédures précédemment arrêtées étaient «maintenues», notamment en ce qui concerne l'octroi, à tous les candidats, d'une demi-heure supplémentaire, sur le temps légal imparti à chaque épreuve, pour leur permettre de choisir «sans pression» le sujet qu'ils devront traiter. Par ailleurs, le ministre a fait savoir que 657 nouveaux établissements scolaires seront opérationnels à l'échelle nationale «dès la rentrée 2024-2025, en l'occurrence 381 écoles primaires, 179 CEM et 97 lycées». Il a déclaré que ces établissements, destinés à soutenir le secteur de l'éducation nationale à travers le pays, «contribueront à réduire la surcharge des classes et à l'éliminer progressivement».

R.S.

EN VISITE DE TRAVAIL ET D'INSPECTION EN 3E RÉGION MILITAIRE

CHANEGRIHA SOULIGNE L'IMPORTANCE DE LA BONNE PRÉPARATION OPÉRATIONNELLE

Le Général d'Armée Saïd Chanegriha, Chef d'Etat-major de l'Armée nationale populaire (ANP), a entamé hier une visite de travail et d'inspection en troisième région militaire à Béchar, a indiqué un communiqué du ministère de la Défense nationale (MDN). Le Chef d'Etat-Major a tenu une rencontre avec les fonctionnaires et les employés de la troisième région militaire et a tenu à leur transmettre les salutations du Président de la République, tout en mettant l'accent sur l'importance d'une bonne préparation opérationnelle, ajoute la même source.

R.N.

PHARMACIES D'OFFICINE

La plateforme numérique pour une meilleure gestion et davantage de transparence

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi, a affirmé, lundi, que la plateforme numérique de gestion des pharmacies d'officine conférerait davantage de transparence et d'efficacité à leur gestion, ce qui permettra de contrôler la traçabilité des médicaments et d'anticiper les pénuries en produits pharmaceutiques. Dans une allocution d'ouverture des travaux de la 17e conférence nationale du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), consacrée au thème du «rôle du pharmacien dans la prise en charge des patients atteints de cancer et de maladies chroniques», Saihi a précisé que cette plateforme instituera «un nouveau mode moderne, efficace et transparent, de gestion de tous les aspects relatifs aux pharmacies d'officine, et contribuera à la prévention contre l'automédication et au contrôle de la traçabilité des médicaments psychotropes, en plus d'anticiper les pénuries et les ruptures de stocks des produits pharmaceutiques». Cette plateforme «a pris en compte tous les aspects relatifs à la gestion des pharmacies d'officine, en matière de stock de médicaments, de fournitures médicales vendues au niveau des pharmacies, de recensement des quantités d'antibiotiques et de psychotropes consommées, et de numération de leur traçabilité», a-t-il relevé, ajoutant que ce même projet a pris en charge «la numérisation des procédures administratives d'installation, d'ouverture et de transfert de pharmacies d'officine et leur fermeture». Le ministre a salué, à cette occasion les efforts des pharmaciens qui veillent à servir les malades et à faciliter leur accès aux soins, notamment dans les régions isolées, les appelant à «renforcer leur rôle dans les programmes de prévention et de sensibilisation des citoyens, notamment en matière de cancer». De son côté, le ministre de l'Industrie et de la Production pharmaceutique, Ali Aoun, s'est félicité de la position du SNAPO, contre «les campagnes acharnées» qui ont ciblé les médicaments de production locale, soulignant que l'objectif de ces campagnes «est de soumettre l'Algérie à la merci de l'importation». Il a souligné que pour la première fois, et grâce à l'entrée en production de certaines usines, aucune pénurie d'insuline n'a été enregistrée durant le mois de Ramadhan», réitérant « l'engagement de l'Etat à œuvrer pour répondre aux besoins des patients en médicaments par un produit local». Quant au ministre du Commerce et de la Promotion des exportations, Tayeb Zitouni, il a affirmé la disponibilité de son secteur à s'engager dans les efforts nationaux visant à «maîtriser et organiser le marché du médicament et à protéger le produit national, ainsi qu'à actualiser le contenu des activités des pharmaciens conformément à la loi sur la santé». Le président du Syndicat national algérien des pharmaciens d'officine (SNAPO), Karim Merghemi, a salué les efforts des autorités publiques visant à améliorer la prise en charge des patients, notamment les cancéreux et les malades chroniques. Parmi les propositions formulées par le SNAPO, selon son président, figurent «l'accélération de l'adoption de textes d'application relatifs à la profession de pharmacien, la révision du décret exécutif fixant les marges bénéficiaires des médicaments destinés à la médecine humaine». Le syndicat a également proposé «l'inscription de 30 médicaments anticancéreux à la commercialisation dans les pharmacies d'officine, après que leur commercialisation eut été réservée aux pharmacies des hôpitaux».

R.N.

SANTÉ

L'AMPHITHÉÂTRE DU MINISTÈRE BAPTISÉ DU NOM DU DÉFUNT MOUDJAHID PIERRE CHAULET

Le ministre de la Santé, Abdelhak Saihi a baptisé, lundi, l'amphithéâtre du ministère du nom du moudjahid Pierre Chaulet, en hommage à sa mémoire et à en reconnaissance de son apport pour la formation de plusieurs générations de médecins, indique un communiqué du ministère. L' initiative «se veut un hommage à la mémoire du défunt moudjahid Pierre Chaulet et une reconnaissance des sacrifices qu'il a consentis, lui qui a voué sa vie à l'Algérie, après avoir rejoint tôt les rangs de la Guerre de libération dans la wilaya IV historique et participé à la Révolution en tant que moudjahid et défenseur de la cause algérienne juste», précise le communiqué. La même source a évoqué les qualités du professeur Chaulet qui a choisi de «rester dans notre pays et participer avec ses frères algériens à l'édification de notre patrie, où il a beaucoup contribué, après l'indépendance, à la formation de générations de médecins généralistes et spécialistes, ainsi qu'à la création et au développement du service de pneumologie au Centre universitaire de Beni Messous», souligne le communiqué. Le défunt moudjahid a contribué également à «la mise en œuvre du programme de lutte contre la tuberculose, outre sa participation active aux différents séminaires, rencontres et ateliers sur le développement du secteur de la santé en Algérie».

R.N.

SALON DJAZAGRO

PLUS DE 650 EXPOSANTS PRÉSENTS À LA 21E ÉDITION

Plus de 650 exposants, algériens et étrangers, participent à la 21e édition du Salon professionnel de la production agroalimentaire «Djazagro 2024» qui a ouvert ses portes, avant-hier, au Palais des expositions d'Alger, pour présenter aux professionnels et au grand public les dernières innovations dans ce domaine.
Venues de 28 pays, les entreprises participantes exposent tout au long de ce salon, qui se déroule jusqu'au 25 avril en cours, des nouvelles technologies notamment dans les domaines d'équipements, du conditionnement alimentaire, d'emballage, du process agroalimentaire, des ingrédients et d'arômes, d'hygiène et de sécurité alimentaire. Selon le coorganisateur de l'évènement, Nabil Bey Boumezrag, 41% des exposants activent dans le domaine de matériels et équipements destinés au process agroalimentaire, notamment la boulangerie et pâtisserie. Les visiteurs peuvent découvrir, entre autres, de nouvelles installations complètes de transformation et des solutions technologiques proposées pour l'industrie laitières, couvrant l'ensemble de la chaîne de production y compris la réception du lait, la pasteurisation, le traitement de sérum. En matière de packaging qui représente 23% de la manifestation, les professionnels peuvent découvrir de nouveau types d'emballages aseptiques et non-aseptiques destinés aux différents secteurs d'activité, des étiqueteuses de nouvelle génération, conçues selon un système innovant offrant une vitesse d'impression supérieure et une connectivité améliorée.
Pour mettre en exergue les innovations présentées au salon, un concours est organisé récompensant les meilleurs solutions innovantes dans le domaine (équipements, produits, services, techniques..). En effet, 22 dossiers ont été présélectionnés dans le cadre de ce concours Djaz'Innov, dont la remise des prix est prévue pour le dernier jour de la manifestation. Des conférences sur des thématiques en rapport avec le secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire seront également organisées durant le salon. Les communications porteront notamment sur le problème du gaspillage alimentaire, les produits Bio, les enjeux de la traçabilité et la labellisation des produits de terroir, la sécurité alimentaire, les opportunités d'exportation en Afrique et la conformité des produits alimentaires.

R.E.

INAPI

PRÈS D'UNE CENTAINE DE PLAINTES RELATIVES À LA CONTREFAÇON TRAITÉES

Près d'une centaine d'affaires relatives à la contrefaçon et à l'atteinte à la propriété intellectuelle ont été traitées annuellement par les juridictions compétentes en 2023, a indiqué avant-hier un responsable de l'Institut national algérien de propriété intellectuelle (Inapi). C'est lors des 6e Journées internationales Marque et Contrefaçon, que le chef de département de la réglementation et de l'information de l'Inapi, Mohamed Sabbagh, a expliqué que ces affaires concernent des violations de propriété industrielle dans plusieurs secteurs d'activité, notamment les produits agroalimentaire et les produits cosmétiques. "Le nombre des plaintes s'accroît au fil des années", a-t-il noté, ajoutant que ces plaintes sont déposées par des propriétaires de marques algériennes mais également de quelques entreprises étrangères. Pour endiguer ce problème "qui pèse sur l'économie nationale et entrave l'innovation", Mohamed Sabbagh a souligné l'impératif de sensibiliser les opérateurs algériens et les innovateurs sur l'intérêt de protéger leurs marques et de déposer leurs brevets d'invention. Le responsable a évoqué en outre le problème des produits contrefaits commercialisés à l'étranger sous des labels algériens. "Nous avons reçu plusieurs plaintes de la part d'opérateurs nationaux dont les marques sont utilisées à l'étranger par des contrevenants en Europe ou même dans des pays du Maghreb", dira-t-il, précisant qu'il s'agit essentiellement de marques de produits agroalimentaires. Il assuré toutefois que "les autorités se penchent sérieusement sur ce problème" et qu'une réunion est prévue mercredi prochain au ministère des Affaires étrangères et de la Communauté nationale à l'étranger pour discuter des voies et moyens d'aider les opérateurs à protéger leurs marques à l'international. Présent à cette rencontre, le président du Conseil d'administration de l'Autorité de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE), Mohamed El Hadi Hannachi, dira, pour sa part, que le phénomène des produits contrefaits s'est amplifié avec le développement du commerce électronique. Pour lui, la loi 18-05 relative au commerce électronique ne suffit plus à elle seule pour lutter contre ce phénomène. "Si la contrefaçon utilise les technologies des plateformes, la lutte contre ce fléau devrait se faire par les même moyens notamment à travers l'adoption de solutions techniques performantes", a-t-il recommandé. Mustapha Mouhoun, cadre de l'Institut algérien de normalisation (Ianor), a prévenu, quant à lui, des effets de la contrefaçon qui est à l'origine d'une "économie souterraine", privant l'Etat de recettes fiscales importantes. Il a insisté sur le rôle de la normalisation dans le domaine de la détection, de la prévention et du contrôle de la fraude relative aux produits. R.E.

RÉSEAU ÉLECTRIQUE NATIONAL

Plus de la moitié des périmètres agricoles du pays raccordés

Le ministre de l'Energie et des Mines, Mohamed Arkab, a annoncé, avant-hier, que le taux d'électrification des périmètres agricoles du pays a dépassé les 50 %.

"Sur les 100.000 périmètres agricoles recensés en Algérie, en coordination avec le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, plus 56.000 périmètres sont raccordés au réseau électrique, tandis que 14.000 autres le seront "d'ici à la fin de l'année", a précisé Arkab lors d'un point de presse organisé dans la zone agricole de Noumeur, dans la commune de Doucen, en marge de la mise en service du projet de raccordement de cette zone au réseau électrique. Le ministre, qui effectuait une visite d'inspection et de travail dans la wilaya d'Ouled Djellal, a précisé que le raccordement des périmètres agricoles au réseau électrique "s'inscrit dans le cadre de la politique et des objectifs du gouvernement en matière de sécurité alimentaire et de soutien à la production nationale", rappelant également que les nouvelles wilayas ont bénéficié de plusieurs programmes visant à étendre les surfaces agricoles et à fournir l'énergie électrique à tous les agriculteurs. Après avoir présidé une cérémonie de pose de la première pierre d'une centrale solaire photovoltaïque de 80 mégawatts sur une superficie de 160 hectares, Arkab a déclaré que ce projet, qui devrait entrer en service au bout d'un délai de 18 mois, est "l'un des projets énergétiques les plus importants de la région" dès lors qu'il constituera, une fois opérationnel, un "atout important" pour la wilaya au point de vue économique, en général, et au plan agricole, en particulier.

Le ministre dira que son département ministériel "s'emploie à fournir de l'électricité, en quantité et en qualité, aux usines et aux zones d'activité, notamment dans les nouvelles wilayas pour éviter les fréquentes coupures électricité, surtout durant la saison chaude".

Au cours de sa visite dans la wilaya d'Ouled Djellal, le ministre de l'Energie et des Mines a également présidé la cérémonie de mise en service d'un nouveau point de départ de moyenne tension (30 kilovolts) et un projet de raccordement de la zone de Lahouel (commune de Sidi Khaled) au réseau de gaz naturel.

N.S.

BANQUES ET INSTITUTIONS FINANCIÈRES

Cap sur la généralisation les paiements instantané et différé

Le Délégué général de l'Association professionnelle des banques et établissements financiers (ABEF), Rachid Belaid a indiqué, lundi dernier, que les banques et les institutions financières œuvraient à généraliser les paiements instantané et différé entre les banques et les institutions financières, en vue d'encourager les commerçants à opter pour le paiement électronique.

Rachid Belaid qui intervenait devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), a précisé qu'"un projet est en cours de réalisation, portant paiement instantané du compte du client à celui du commerçant", ajoutant que la Banque d'Algérie avait abrité ce lundi une réunion du Centre de pré compensation interbancaire (CPI), avec la participation des banques et des institutions financières, afin de "finaliser les opérations relatives au paiement instantané, en prélude de sa généralisation".

Belaid a annoncé le lancement prochain, en collaboration avec la Société d'automatisation des transactions interbancaires et de la monétique (SATIM), et du Groupement d'intérêt économique monétique (GIE Monétique), de cartes de paiement à débit différé qui permettront aux clients de réaliser toutes les opérations de paiement sans qu'elles ne soient débitées immédiatement, mais plutôt à une date (fin du mois à titre d'exemple). Ce processus similaire au crédit à la consommation favorisera le e-commerce, a-t-il ajouté.

Quant à l'interopérabilité des paiements mobiles, le délégué général de l'ABEF a assuré qu'"elle sera opérationnelle vers la fin mai ou début juin 2024".

Les solutions de paiement mobile en Algérie sont appliquées actuellement entre les clients d'une même banque. Avec le lancement de l'interopérabilité, les clients de banques différentes seront en mesure de réaliser des transactions, ce qui permettra de payer des achats via code QR et de procéder à des virements de compte à compte.

Rachid Belaid a souligné, à cette occasion, que le paiement sans contact sera généralisé dès la réception de ce type de cartes par Algérie-poste.

« Cette méthode permet de réaliser un achat de manière rapide auprès des commerçants équipés d'un Terminal de paiement électronique (TPE) sans insérer la carte dans ce boîtier et sans composer de code secret. Il suffit simplement d'approcher la carte du TPE », a-t-il précisé

Le parc TPE, ajoute-t-il, compte près de 54.000 appareils, avec plus de 500 commerçants électroniques inscrits, tandis que le nombre de cartes électroniques en circulation a dépassé 16 millions de cartes (Algérie Poste et banques).

Belaid a, d'autre part, présenté les statistiques relatives à l'activité des banques et des institutions financières qui, affirme-t-il, emploient près de 30.000 personnes et disposent de 1.800 agences bancaires réparties sur l'ensemble du territoire national.

Concernant le financement de l'investissement, il a précisé que l'association a enregistré, au 31 décembre 2023, un financement de près de 10.000 milliards de DA, dont 460 milliards de DA dans le cadre de la Finance islamique couvrant "de grands projets d'investissement", a-t-il dit.

Le président de la commission de la Finance islamique au sein de l'ABEF, Sofiane Mazari, a fait état du recensement, jusqu'au 31 décembre 2023, de près de 800 agences bancaires et l'ouverture de 630.000 comptes, avec un volume de dépôts dépassant 750 milliards de DA.

N.S.

TIZI OUZOU

Le mésusage des plantes médicinales peut être dangereux pour la santé

Le mésusage des plantes dans le cadre de la phytothérapie ou pour la consommation, comporte des risques sur la santé humaine et peut entraîner la mort, a mis en garde Dr Warda Issad, du CHU Nedir-Mohamed de Tizi-Ouzou, rapporte l'APS.

Rencontrée à la maison de la culture Mouloud-Mammeri, à l'occasion de la Semaine nationale de prévention (15/21 avril), Dr Issad, résidente en toxicologie, a indiqué à l'APS que l'utilisation, sans maîtrise des dosages, de composition et du mode d'administration et de la partie à utiliser (feuilles, rhizome, fruit?...) des plantes médicinales, comestibles, aromatiques ou autres, peut s'avérer dangereuse pour la personne. Certaines plantes contiennent des principes actifs puissants qui peuvent, en cas de surdosage ou de non-respect du mode d'administration, entrainer des troubles digestifs tels les vomissements, la diarrhée ainsi que l'avortement, la perturbation de la glycémie, le coma, le trouble cardiaque et parfois le décès, a-t-elle averti. Cueillir une plante dans la nature ou acheter une préparation sans connaître sa composition, mais juste pour ses propriétés thérapeutiques "miraculeuses" vantées notamment sur les réseaux sociaux et souvent par des non-spécialistes comme c'est à la mode ces derniers temps, n'est donc pas un geste anodin, a-t-elle prévenu. Outre le mésusage de la plante, il peut aussi y avoir un problème d'identification, du fait que certaines plantes toxiques ressemblent beaucoup à d'autres comestibles, comme c'est le cas pour les champignons que seul un œil connaisseur peut différencier. Afin d'éviter tout risque lié à la phytothérapie, Dr. Issad a conseillé aux citoyens qui souhaitent utiliser des plantes, champignons ou huiles essentielles, de demander l'avis d'un spécialiste, particulièrement le pharmacien. Pour rappel, en octobre dernier, Pr. Mohand-Akli Boubchir, chef de service néphrologie au CHU de Tizi-Ouzou, qui s'exprimait à l'occasion d'une Journée sur la néphrologie, avait mis en garde contre le mésusage des plantes. Il avait souligné que le recours à la médecine traditionnelle, par la prise non contrôlée de certaines plantes médicinales en vente libre chez les herboristes, peut conduire à une insuffisance rénale, ajoutant que certaines plantes possèdent de principes actifs trop puissants qui peuvent même causer le décès. Une affiche sur l'intoxication par les plantes, exposée par Dr. Issad et ses collègues du laboratoire de toxicologie du CHU Nedir Mohamed, dans le cadre de la Semaine nationale de prévention, a fait cas des plantes toxiques les plus communes, qu'on retrouve facilement dans la nature ou qui sont utilisées pour décorer les intérieurs. Il s'agit du chardon à glu (Addad en Tamazight ou Chouk El îlk en arabe) qui peut causer des troubles digestifs (nausées, vomissements et diarrhées), jaunisse, perturbation de la glycémie, toxicité hépatique, coma et décès. Le laurier rose (Illili ou Defla) entraine l'irritation des muqueuses, hyper salivation, nausées, diarrhées et vomissements, douleurs abdominales et troubles cardiaques graves. Idem pour la Dieffenbachia (Bgouga en arabe) plante ornementale présente dans beaucoup de maisons, bureaux, administrations et autres espaces recevant du public, appréciée pour son beau feuillage tacheté en vert et jaune, mais qui est toxique. Elle peut causer des brulures, des œdèmes de la langue et des muqueuses, des difficultés respiratoires en plus de nausées, diarrhées et vomissements. L'affiche comporte aussi les photos d'autres plantes toxiques communes, dont le ricin, Datura ou herbe du diable à grandes fleurs blanches, clématite, Ciguë, coloquinte et Zygophyllum. En cas d'intoxication par une plante, graine ou champignon, le premier geste à faire est d'appeler, en urgence, le Centre antipoison (CAP) au 023 16 38 50 ou le Centre national de toxicologie au 023 36 77 77, a rappelé Dr. Issad.

R.R.

SOUK AHRAS: JUSTICE

INSISTANCE SUR LA FOURNITURE DE SERVICES DE QUALITÉ AUX CITOYENS

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Abderrachid Tabi, a insisté, lundi soir dans la wilaya de Souk Ahras, sur la nécessité de "valoriser les structures judiciaires en fournissant des services de qualité aux citoyens". Présidant dans le cadre d'une visite de travail dans cette wilaya, la cérémonie d'inauguration du nouveau siège de la Cour de justice, M. Tabi a appelé les fonctionnaires affectés aux guichets de ce nouvel édifice à "veiller à ce que les citoyens et les justiciables puissent obtenir les documents qu'ils sollicitent dans des délais très courts". ce qui reflétera, a-t-il dit, "les efforts déployés par les pouvoirs publics pour améliorer et moderniser les services judiciaires". Le ministre a également déclaré qu'au regard des importants moyens mis en place par le secteur de la justice pour la modernisation et la numérisation de ses "documents comme l'extrait du casier judiciaire, le certificat de nationalité ou les jugements doivent être délivrés aux citoyens dans un délai très réduit". Il a appelé, à cet égard, les fonctionnaires du secteur à "travailler davantage pour familiariser les citoyens avec les différents services et les systèmes informatiques que le secteur introduit à chaque fois pour moderniser et numériser ses services, à l'instar du service lancé à la fin de l'année 2023, et qui permet aux citoyens d'obtenir des jugements et toutes autres décisions judiciaires rendus dans une autre wilaya que celle où ils résident ". Selon l'exposé présenté au ministre, le nouveau siège de la Cour de Souk Ahras se compose de plusieurs étages comprenant au total, plusieurs salles d'audience, dont deux (2) pour les affaires criminelles, deux (2) pour les affaires pénales, deux (2) pour les audiences civiles et une autre pour affaires concernant les mineurs, en plus d'une salle de conférences, d'une bibliothèque et d'un salon d'honneur, en plus de bureaux, de magasins, de salles d'archives et de pièces pour les détentions temporaires. Lors de sa visite dans la wilaya de Souk Ahras, le ministre de la Justice, garde des Sceaux, a également présidé l'inauguration et la mise en service, à la grande satisfaction des citoyens, du premier siège de tribunal à M'daourouche (40 km du chef-lieu de wilaya).

APS

DÉVELOPPEMENT LOCAL

Une mission d'information de l'APN en visite à Naâma

Une mission d'information provisoire de la commission des transports et des télécommunications de l'Assemblée populaire nationale (APN) effectue une visite dans la wilaya de Nâama, a-t-on appris, lundi, auprès de la cellule de communication de la wilaya. Cette mission, menée par le président de la Commission de l'APN, Kamel Laouisset, poursuit lundi sa visite, entamée dimanche, pour s'enquérir de la situation de gestion de plusieurs structures et services fournis aux citoyens, à travers différentes communes de la wilaya, à l'instar des gares de transport de voyageurs, du centre de maintenance des trains, l'aérodrome "Cheikh Bouâmama" de Mecheria, les centres de dépôt et distribution postaux et les agences d'opérateurs de téléphonie mobile, a-t-on indiqué. Le président de la Commission, Kamel Laouisset, a souligné, lors d'une rencontre présidée par le wali de Nâama, Lounes Bouzagza, dimanche soir à la salle de réunions du siège de la wilaya, que "l'objectif de cette mission est de faire le point sur la situation dans les secteurs des transports, des postes et des télécommunications, d'inspecter les projets réalisés et les déficiences enregistrées qui leur sont liées".

Il a ajouté que "les programmes alloués par l'Etat et les budgets importants consacrés à ces secteurs ont permis la réalisation de grandes structures et infrastructures, qui fournissent des services de haute qualité au citoyen. Ce que l'on constate dans la généralisation et le développement du réseau routier, du transport ferroviaire et aérien, ainsi que des services de communication, du réseau Internet et du changement qualitatif que connaissent ces domaines, notamment à l'échelle des régions des plateaux du grand sud, et ce dans le souci de réaliser un développement territorial équilibré". Cette rencontre, à laquelle ont assisté des élus de l'Assemblée populaire de wilaya (APW), des représentants du mouvement associatif, de la société civile de la wilaya, a été marquée par la présentation de deux exposés sur la réalité et les perspectives des secteurs des transports et de la . APS poste et télécommunications de la wilaya de Nâama. Des préoccupations ont été aussi soulevés par les habitants de la wilaya, notamment la nécessité d'ouvrir des lignes aériennes internes vers et de l'aérodrome "Cheikh Bouâmama" de Mecheria, ainsi que des lignes ferroviaires de banlieue, de renforcer les bus de l'entreprise de transport urbain et suburbain, en plus de trouver des solutions efficaces à l'accumulation de sable sur la ligne ferroviaire et le réseau routier de la wilaya, a conclu la même source.

APS

EL OUED :

PLUS DE 40 EXPOSANTS AU SALON INTERNATIONAL AFRICAIN DE L'INVESTISSEMENT

Pas moins de 43 exposants prennent part au salon international africain de l'investissement ouvert, lundi dans la wilaya d'El-Oued, à l'initiative de la Chambre du commerce et de l'industrie, « CCI-Souf ». Ce salon qui se tient du 22 au 25 avril regroupe des opérateurs industriels privés remplissant les conditions et normes de production qualitative internationale visant à conquérir les marchés africains, dans le cadre des démarches des pouvoirs publics portant diversification des ressources de l'économie nationale, a affirmé le président de la « CCI-Souf », Nabil Guennouâ..

APS

HÉPATITE VIRALE,

L'OMS TIRE LA SON

Publié récemment à l'occasion du Sommet mondial sur l'hépatite, le rapport de l'OMS s'inquiète du nombre de décès imputables à l'hépatite virale. En outre, l'agence onusienne dit prendre très au sérieux la propagation de la grippe aviaire, après l'infection d'une personne aux États-Unis par une vache contaminée au virus.

Selon le rapport 2024 de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) consacré à l'hépatite dans le monde (Global hepatitis report 2024), le nombre de décès imputables à l'hépatite virale est en augmentation. Cette maladie est la deuxième cause de décès dû à une maladie infectieuse dans le monde, avec 1,3 million de décès par an, soit autant que la tuberculose, autre maladie infectieuse.

Publié à l'occasion du Sommet mondial sur l'hépatite, ce rapport indique qu'en dépit de l'amélioration des outils de diagnostic et des traitements, ainsi que de la baisse des prix des produits, les taux de dépistage et de traitement n'évoluent guère. Toutefois, si des mesures rapides sont prises dès à présent, l'objectif d'élimination fixé par l'OMS pour 2030 devrait rester réalisable.

Il ressort des données nouvelles communiquées à l'OMS par 187 pays que le nombre estimé de décès dus à l'hépatite virale a progressé, passant de 1,1 million en 2019 à 1,3 million en 2022 : 83 % pour l'hépatite B et 17 % pour l'hépatite C. Chaque jour, l'hépatite B ou C tue 3 500 personnes dans le monde.

« Ce rapport peint un tableau inquiétant : malgré les progrès réalisés au niveau mondial dans la prévention de l'hépatite, le nombre de décès augmente parce que trop peu de personnes reçoivent un diagnostic et bénéficient d'un traitement, déclare le Dr Tedros Adhanom Ghebreyesus, Directeur général de l'OMS. L'Organisation s'est engagée à aider les pays à utiliser tous les outils à leur disposition - aux prix d'accès - pour sauver des vies et inverser la tendance. »

Selon les estimations actualisées de l'OMS, en 2022, 254 millions de personnes étaient atteintes d'une hépatite B et 50 millions d'une hépatite C. La moitié de la charge de l'hépatite B et de l'hépatite C chroniques concerne des personnes âgées de 30 à 54 ans, et 12 % des enfants de moins de 18 ans. Les hommes représentent 58 % des cas.

D'après de nouvelles estimations, l'incidence de l'hépatite virale est en léger recul par rapport à 2019, mais elle reste globalement élevée. En 2022, on a dénombré 2,2 millions de nouvelles infections, contre 2,5 millions en 2019.

Le virus de l'hépatite B est responsable de 1,2 million de nouvelles infections et celui de l'hépatite C de près d'un million. On dénombre plus de 6 000 nouveaux cas par jour.

Les estimations révisées sont tirées de données améliorées provenant d'enquêtes nationales sur la prévalence. Elles montrent en outre que les mesures de prévention telles que la vaccination et les injections sans risque sanitaire, ainsi que l'élargissement du traitement contre l'hépatite C, contribuent à faire reculer l'incidence de la maladie.

LACUNES DU DIAGNOSTIC ET DU TRAITEMENT À L'ÉCHELLE MONDIALE

Toutes régions confondues, à la fin de l'année 2022, seulement 13 % des personnes vivant avec une hépatite B chronique avaient reçu un diagnostic et environ 3 % (7 millions) bénéficiaient d'un traitement antiviral. En ce qui concerne l'hépatite C, les chiffres sont respectivement de 36 % et 20 % (12,5 millions).

Ces résultats sont bien en-deçà des objectifs mondiaux, à savoir traiter 80 % des personnes vivant avec une hépatite B ou une hépatite C chroniques d'ici à 2030. Cependant, ils indiquent une amélioration faible mais continue du dépistage et des traitements depuis les dernières estimations communiquées en 2019. Plus précisément, pour l'hépatite B, le dépistage a progressé pour passer de 10 % à 13 % et le traitement de 2 % à 3 %, et pour l'hépatite C, les chiffres correspondants sont de 21 % à 36 % pour le dépistage et de 13 % à 20 % pour le traitement.

La charge de l'hépatite virale varie d'une région à l'autre. La Région africaine de l'OMS concentre 63 % des nouveaux cas d'infection par l'hépatite B. Or, seuls 18 % des nouveau-nés de la Région sont vaccinés à la naissance contre l'hépatite B. Dans la Région du Pacifique occidental, qui enregistre 47 % des décès dus à l'hépatite B, la couverture thérapeutique s'élève à 23 % des personnes diagnostiquées, ce qui est beaucoup trop faible pour faire reculer la mortalité. Le Bangladesh, la Chine, l'Éthiopie, la Fédération de Russie, l'Inde, l'Indonésie, le Nigéria, le Pakistan, les Philippines et le Viet Nam, supportent collectivement près des deux tiers de la charge mondiale des hépatites B et C. Pour permettre à la riposte mondiale de redresser la barre afin d'atteindre les objectifs de développement durable, il est essentiel de parvenir d'ici à 2025 à un accès universel à la prévention, au diagnostic et au traitement dans ces dix pays, parallèlement à l'intensification des efforts dans la Région africaine.

DISPARITÉS EN TERMES DE PRIX ET DE PRESTATION DE SERVICES

Même s'il existe des médicaments génériques financièrement abordables contre l'hépatite virale, de nombreux pays ne parviennent pas à les acheter à des prix bas. Les disparités de prix persistent à la fois entre les différentes Régions de l'OMS et au sein de celles-ci, de nombreux pays payant un prix supérieur au niveau de référence mondial, même pour des médicaments qui sont passés dans le domaine public ou qui font l'objet d'accords de licence volontaires. Par exemple, bien que le ténofovir pour le traitement de l'hépatite B ne soit plus protégé par un brevet et qu'il soit disponible à un prix de référence mondial de 2,4 dollars par mois, seuls 7 des 26 pays ayant communiqué des données payent un prix égal ou inférieur à cette somme.

De même, un traitement de 12 semaines contre l'hépatite C par antiviraux pangénotypiques (association de sofosbuvir et de daclatasvir) est disponible à un prix de référence mondial de 60 dollars, mais seuls 4 des 24 pays ayant communiqué des données payent un prix égal ou inférieur à cette somme. La prestation de services reste centralisée et verticale, et, dans bien des cas, les services liés à l'hépatite virale sont encore à la charge des populations touchées. Seuls 60 % des pays ayant communiqué des données proposent des services de dépistage et de traitement de l'hépatite virale entièrement ou partiellement gratuits dans le secteur public. La protection financière est plus faible dans la Région africaine, où seulement un tiers de ces pays fournissent ces services gratuitement.

RECOMMANDATIONS EN VUE D'ACCÉLÉRER L'ÉLIMINATION DE L'HÉPATITE

Le rapport présente une série de mesures visant à promouvoir une approche de santé publique face à l'hépatite virale, qui permettrait d'accélérer les progrès en vue de mettre fin à l'épidémie d'ici à 2030. Il s'agit notamment des mesures suivantes : élargir l'accès aux tests de dépistage et aux moyens de diagnostic passer des stratégies à la mise en œuvre pour un traitement équitable renforcer les mesures de prévention prises au niveau des soins primaires simplifier la prestation de services, optimiser la réglementation et l'approvisionnement en produits élaborer des argumentaires d'investissement dans les pays prioritaires mobiliser des financements innovants utiliser des données améliorées pour agir mobiliser les communautés touchées et la société civile et faire progresser la recherche afin d'améliorer les produits de diagnostic et les traitements potentiels contre l'hépatite B.

Il faut dire que le financement de la lutte contre l'hépatite virale, que ce soit au niveau mondial ou dans le cadre des budgets nationaux consacrés à la santé, n'est pas suffisant pour répondre aux besoins. Cette situation résulte d'une combinaison de facteurs, notamment une connaissance limitée des interventions et des outils permettant de réaliser des économies, ainsi que de priorités concurrentes dans les programmes de santé mondiaux. Ce rapport vise à mettre en lumière les stratégies permettant aux pays de remédier à ces inégalités et d'accéder aux outils à des prix les plus abordables possibles.

PROPAGATION DE LA GRIPPE AVIAIRE H5N1 À DE NOUVELLES ESPÈCES, DONT L'HOMME

Énorme inquiétude aussi de la part de l'OMS après l'infection début avril d'une personne aux États-Unis par une vache contaminée au virus qui avait interpellé les scientifiques. L'OMS appelle à la vigilance face au risque de transmission à l'homme de la grippe aviaire H5N1.

"Chez l'homme, les virus de la grippe aviaire peuvent provoquer des maladies allant d'une légère infection des voies respiratoires supérieures à des maladies plus graves, potentiellement mortelles. En un an, près de 900 cas humains de grippe aviaire ont été signalés dans 23 pays, dont la moitié sont décédés. Pour l'heure, il n'y a pas de preuve de transmission d'homme à homme" soulignent des médias. L'OMS a fait part de son «énorme inquiétude» face à la propagation croissante de la souche H5N1 de la grippe aviaire à de nouvelles espèces, y compris les humains. Si le passage de l'influenza aviaire à des mammifères reste rare, la liste des espèces susceptibles d'être infectées s'est allongée depuis deux ans, en lien avec l'explosion des cas chez les oiseaux sauvages. H5N1 a ainsi été décelé chez des félins (chats ou tigres dans des zoos), des renards, des martres, des ours ou encore des mammifères marins – phoques et

léopards de
vaches dans
Pour l'heure,
me à homme
se faire infec
morts ou viv
le début de
l'OMS a ains
humains de
463 décès, ce
Ces cas de co
me ne sont
l'OMS. «Chaq
aviaire circu
risque d'infe
mifères et les
à des animau
des environ
quent, d'autr
tendus», écri
Depuis le m
sonnes ayan
poulets mala
au Cambodge
est décédée.
autorités a
employé d'u
positif à la g
contact de
développé u
me. Il a été i
antiviral util
proches n'a é

RISQUE F
LA POPUL

Jeudi, Jerem
l'OMS, a fait p
cités de ce vi
dinairement
mettre d'hon
onusienne s'
un récent rap
pas acquis d
sion entre hu
tions dispon
pour la santé
population g
experts. Ce q
Jean-Luc Gué
re à l'École n

GRIPPE AVIAIRE...

NNETTE D'ALARME

s mers et, plus récemment, des
des élevages aux États-Unis.
, aucun cas de transmission d'hom-
e n'a été rapporté. Il est possible de
cter par contact avec des animaux
ants, même si cela reste rare. Entre
l'année 2023 et le 1er avril 2024,
si enregistré un total de 889 cas
grippe aviaire dans 23 pays, dont
e qui porte le taux de létalité à 52 %.
ontaminations de l'animal à l'hom-
toutefois pas surprenants, selon
que fois que des virus de la grippe
lent chez les oiseaux, il existe un
ctions sporadiques chez les mam-
s humains en raison de l'exposition
x infectés (y compris le bétail) ou à
nements contaminés. Par consé-
res cas humains ne sont pas inat-
t l'Organisation dans un rapport.
ois de décembre 2023, cinq per-
t contracté le virus au contact de
des ont par exemple été signalées
e. L'une d'elles, un enfant de 10 ans,
Plus récemment, début avril, les
méricaines ont déclaré qu'un
ne ferme au Texas avait été testé
grippe aviaire après avoir été au
vaches laitières. Le patient avait
ne conjonctive pour seul symptô-
solé et traité avec un médicament
isé pour la grippe et aucun de ses
été infecté.

AIBLE POUR LATION

y Farrar, scientifique en chef de
part de son inquiétude sur les capa-
irus au «taux de mortalité extraor-
élevé» à s'adapter pour se trans-
mme à homme. Cependant, l'agence
était montrée plus rassurante dans
pport. «Étant donné que le virus n'a
e mutations facilitant la transmis-
umains et, sur la base des informa-
ibles, l'OMS estime que le risque
publique que pose ce virus pour la
énérale est faible», écrivaient ses
u'a récemment confirmé au Figaro
erin, professeur de pathologie aviai-
ationale vétérinaire de Toulouse : «

À ce stade, les H5N1 appartenant à ce groupe génétique sont très peu adaptés à l'humain et le risque de transmission est mineur». Pour les travailleurs en contact avec des animaux, le risque individuel est logiquement plus élevé.

Pour l'heure, il n'existe pas de vaccin permettant de prévenir l'infection par les virus de la grippe aviaire. Quant aux vaccins déjà disponibles contre la grippe saisonnière, ils sont inefficaces contre eux. En revanche, le séquençage génétique suggère que les virus aviaires ont de bonnes chances d'être sensibles aux traitements antiviraux existants.

USA: CONCENTRATION DU VIRUS H5N1 DANS DU LAIT DE VACHES CONTAMINÉES

Les infections humaines par le virus A (H5N1) restent rares et sont liées à l'exposition à des animaux et à des environnements infectés. L'OMS annonce avoir découvert de fortes concentrations de virus H5N1 dans le lait de vaches contaminées par la grippe aviaire aux États-Unis. Le lait de vaches contaminées par la grippe aviaire aux États-Unis présente d'importantes concentrations de virus H5N1. Par conséquent, l'OMS a recommandé ce vendredi d'appliquer des mesures de sécurité alimentaire de bon sens comme l'usage de lait pasteurisé.

Pour l'heure, des études sont en cours pour tenter de déterminer pendant combien de temps le virus peut survivre dans le lait et l'Organisation mondiale de la santé a demandé de rester vigilant.

"Pendant que les études sont en cours, il est important pour les gens d'avoir des pratiques alimentaires sûres y compris consommer seulement du lait pasteurisé", a déclaré la docteure Wenqing Zhang, qui dirige le programme mondial de la grippe à l'OMS, lors du briefing régulier de l'ONU à Genève. "Nous constatons désormais que plusieurs troupeaux de vaches sont touchés dans un nombre croissant d'États américains, ce qui montre une nouvelle étape dans la propagation du virus aux mammifères", a souligné la responsable de l'OMS.

Aucun risque pour le circuit laitier commercial

Les autorités sanitaires du Texas au sud des États-Unis, où a été découvert le premier cas de transmission de la vache à l'homme, ont souligné qu'il n'y avait aucun risque pour le circuit laitier commercial, en raison de l'obligation de détruire le lait de vaches malades. La pasteurisation, qui consiste à chauffer le lait, tue également le virus. Les infections humaines par le virus A (H5N1) restent rares et sont liées à l'exposition à des animaux et à des environnements infectés. Entre le début de l'année 2023 et le 1er avril 2024, l'OMS a déclaré avoir enregistré un total de 889 cas humains de grippe aviaire dans 23 pays, dont 463 décès, ce qui porte le taux de létalité à 52%. La grippe aviaire A (H5N1) est apparue pour la première fois en 1996, mais depuis 2020, le nombre de foyers chez les oiseaux a explosé et un nombre croissant d'espèces de mammifères ont été touchés.

Le mois dernier, les vaches et les chèvres ont rejoint la liste – une évolution surprenante pour les experts car elles ne sont pas considérées comme sensibles à ce type de grippe.

Les autorités américaines ont indiqué plus tôt ce mois-ci qu'une personne travaillant dans une ferme laitière au Texas se remettait de la grippe aviaire après avoir été exposée à du bétail.

"Le cas au Texas est le premier cas humain infecté par la grippe aviaire par une vache", a rappelé la docteure Zhang.

"Une transmission d'oiseau à vache, de vache à vache et de vache à oiseau a également été enregistrée au cours des épidémies actuelles, ce qui suggère que le virus pourrait avoir trouvé d'autres voies de transmission que celles que nous avions imaginées auparavant", a-t-elle déclaré. Ce n'était que le deuxième cas humain testé positif à la grippe aviaire aux États-Unis.

MALADIE X : DE QUOI S'AGIT-IL ?

Les dirigeants du secteur de la santé réunis au Forum économique mondial de Davos, en Suisse, récemment ont discuté de l'importance de se préparer à l'apparition d'une nouvelle pandémie mondiale, la "maladie X". L'OMS a déjà prévenu qu'une telle préparation était cruciale pour réduire le type de dévastation observé lors de la pandémie de Covid-19, notamment l'incapacité des systèmes médicaux à faire face à la situation et les milliers de milliards de dollars perdus dans l'économie. Il s'agit d'un terme hypothétique adopté par l'OMS pour désigner un état infectieux actuellement inconnu, capable de provoquer une épidémie ou, s'il se propage dans plusieurs pays ou continents, une pandémie. Le terme lui-même a été inventé avant la pandémie de Covid-19. Il figurait sur la liste des maladies prioritaires publiée par l'OMS en 2018.

Le plan directeur pour la recherche et le développement est une stratégie mondiale élaborée par une coalition d'experts réunis par l'OMS, qui comprend des plans de préparation permettant l'activation rapide des activités de recherche et de développement en cas d'épidémie. Son objectif est d'accélérer la mise à disposition de tests, de vaccins et de médicaments efficaces pouvant être utilisés pour sauver des vies et éviter une crise de grande ampleur. Ces dernières années, nous avons assisté à un certain nombre d'épidémies mondiales.

Les experts de la santé craignent que la prochaine grande pandémie ne soit en route et qu'elle soit plus grave que celle provoquée par le coronavirus à l'origine du Covid-19. Bien que la maladie X n'existe pas à l'heure actuelle, les chercheurs, les scientifiques et les experts espèrent élaborer de manière proactive un plan d'action pour lutter contre un tel virus et préparer leur système de santé s'il devait faire face à une pandémie. La plupart de ces experts s'inquiètent de l'origine animale des pandémies. En fait, 75 % des nouvelles maladies émergentes sont considérées comme zoonotiques - terme décrivant la capacité d'une maladie à se propager de l'animal à l'homme. Le Covid-19, dont on pense qu'il provient de pangolins vendus sur les marchés chinois, n'est pas différent. Mais comme le Covid-19, les maladies zoonotiques sont considérées comme de plus en plus risquées en raison de l'action de l'homme. L'effet de l'homme sur le climat, l'empiètement sur les habitats de la faune sauvage et les voyages à travers le monde ont favorisé la circulation des maladies transmises par les animaux. Combinés à l'urbanisation, à la surpopulation et au commerce mondial, ils ont créé un scénario idéal pour d'autres pandémies à venir, estiment certains experts.

L'OMS LANCE COVINET, UN RÉSEAU MONDIAL DE LUTTE CONTRE LES CORONAVIRUS

L'OMS a lancé un nouveau réseau consacré aux coronavirus, CoViNet, afin de mieux tirer parti de l'expertise et des capacités mondiales, et d'en assurer la coordination pour détecter, suivre et évaluer, de manière rapide et précise, le SARS-CoV-2, le MERS-CoV et les nouveaux coronavirus importants pour la santé publique. CoViNet s'appuie sur le réseau de laboratoires de référence de l'OMS sur la COVID-19 mis en place au début de la pandémie. Initialement, le réseau de laboratoires axait ses activités sur le SARS-CoV-2, le virus à l'origine de la COVID-19, mais il s'intéressera désormais à un plus large éventail de coronavirus, parmi lesquels le MERS-CoV et potentiellement de nouveaux coronavirus. CoViNet est un réseau mondial de laboratoires spécialisés dans la surveillance des coronavirus chez l'être humain, chez l'animal et dans l'environnement. Le réseau comprend actuellement 36 laboratoires de 21 pays des six Régions de l'OMS. Les représentants des laboratoires se sont réunis à Genève les 26 et 27 mars pour mettre au point un plan d'action pour 2024-2025 afin que les États Membres de l'OMS soient mieux équipés pour la détection précoce, l'évaluation des risques et la riposte face aux problèmes sanitaires liés aux coronavirus. La réunion a rassemblé des experts mondiaux de la santé humaine, animale et environnementale, adhérant à l'approche globale « Une seule santé » pour surveiller et évaluer l'évolution et la propagation des coronavirus. Cette collaboration souligne l'importance de l'amélioration de la surveillance, de la capacité des laboratoires, du séquençage et de l'intégration des données pour éclairer les politiques de l'OMS et soutenir la prise de décisions.

Par A.B. et Agences

NIGER

MANIFESTATIONS POUR LE DÉPART DES TROUPES AMÉRICAINES

Des centaines de personnes ont manifesté à Agadez, au nord du Niger, pour réclamer le départ immédiat des 1 000 soldats américains basés sur place. La manifestation de dimanche a été convoquée par des organisations qui soutiennent les autorités militaires qui ont pris le pouvoir l'année dernière. Cela intervient deux jours après que les États-Unis ont accepté de retirer leurs forces de ce pays du Sahel en réponse à la décision du mois dernier du gouvernement militaire de Niamey de révoquer un accord autorisant les forces américaines à opérer dans le pays. Les États-Unis ont également accepté de fermer une base de drones à partir de laquelle ils mènent des opérations contre les groupes militants islamistes. Des manifestants ont été vus portant les drapeaux de la Russie, ainsi que du Burkina Faso, du Mali et du Niger. Les dirigeants militaires de ces pays ont renforcé leurs liens avec Moscou. Le Niger se trouve dans la région africaine du Sahel, considérée comme le nouvel épicentre mondial du groupe État islamique. Les États-Unis comptent sur le Niger comme base principale pour surveiller les activités jihadistes régionales. Des dizaines d'instructeurs militaires russes sont arrivés au Niger ces dernières semaines, apportant avec eux un système de défense aérienne de pointe, selon les médias d'État.

In Africanews

NIGERIA

LANCEMENT D'UN MODÈLE NATIONAL D'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Ce grand modèle linguistique multilingue (LLM) est formé à 5 langues à faibles ressources et à l'anglais, a annoncé le ministre nigérian des Communications. L'objectif est de mener des recherches sur l'IA, engager les chercheurs et les startups locaux et renforcer l'application de l'IA au sein du gouvernement, selon Bosun Tijani, ministre nigérian des Communications. Le programme a déjà reçu 3,5 millions de dollars de financement de la part de divers partenaires intéressés. Les langues à faibles ressources sont celles qui disposent de relativement moins de données disponibles pour la formation des systèmes d'IA à des fins de conversation. En revanche, l'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le japonais sont considérés comme riches en ressources.

In Agence Sputnik

BURKINA FASO

Le gouvernement dévoile des projets de coopération éducative avec la Russie

Avec la sécurité et les énergies, l'éducation est également un secteur prioritaire dans la coopération entre la Russie et le Burkina Faso. Les partenaires ont convenu de mettre en œuvre plusieurs projets visant à améliorer le système éducatif burkinabé.

Le ministère burkinabé de l'Education nationale, de l'Alphabétisation et de la Promotion des langues nationales a dévoilé des projets éducatifs que la Russie prévoit de mettre en œuvre dans le pays des hommes intègres, dans un communiqué, publié à l'issue d'une rencontre virtuelle tenue vendredi 19 avril entre les responsables du secteur de l'éducation du Burkina Faso et de la Russie.

Au rang de ces projets figure l'introduction du russe comme langue d'enseignement dans les écoles au Burkina. Selon le département ministériel, « Cette initiative ambitieuse vise à ouvrir de nouvelles perspectives culturelles et linguistiques pour les élèves, tout en renforçant les relations entre les deux pays ». Un autre projet phare de cette coopération Russie-

Burkina est la mise en place d'une plate-forme numérique adaptée aux besoins éducatifs spécifiques du Burkina Faso. « Cette initiative vise à moderniser l'enseignement et à favoriser l'accès à une éducation de qualité pour tous », a indiqué le ministère. Au Burkina, la Russie prévoit également d'intervenir dans la mise en place d'un matériel pédagogique destiné à renforcer la préparation professionnelle des élèves, dans la formation des enseignants, dans la formation des cadres dans le domaine de l'aviation, ainsi que dans l'apprentissage des valeurs patriotiques dans les écoles. L'action russe entend accompagner les efforts de réforme dans le secteur de l'éducation-formation engagés par le gouvernement burkinabé. De plus, il faut souligner que dans le cadre de sa coopération avec l'Alliance des Etats du Sahel (AES) dont le Burkina Faso est membre, la Russie a accordé un axe stratégique au renforcement des compétences. Ces initiatives dans le domaine de l'éducation suivent l'état de la coopération entre Ouagadougou et Moscou qui est au beau fixe. La Russie apporte son expertise dans plusieurs domaines et le secteur sécuritaire est l'un des plus en vue.

In Agence Ecofin

CAMEROUN

Construction d'un Centre de transformation numérique des activités consulaires

Le gouvernement a pour ambition de faire du Cameroun un pays émergent d'ici 2035. Pour y parvenir, l'exécutif mise sur un développement axé sur les technologies de l'information et de la communication afin d'accélérer la réalisation de ses objectifs. Le ministre camerounais des Relations extérieures, Lejeune Mbella Mbella , a procédé le mardi 16 avril à Yaoundé au lancement officiel des travaux de construction du Centre de transformation digitale du ministère chargé des Relations extérieures (CTDM-MINREX). Ce centre, qui sera opérationnel dans 12 mois, a pour objectif de numériser et sécuriser les données consulaires. Le CTDM sera un bâtiment écologique de quatre étages, doté des dernières technologies. Il abritera un laboratoire des TIC, une unité de gestion pour l'approvisionnement, le stockage et la distribution de matériel consulaire, une salle de formation, un centre d'appel ouvert 24 heures sur 24 et une unité de stockage de données, entre autres. La construction du centre s'inscrit dans un vaste programme de modernisation du ministère des Relations extérieures. Ce programme inclut le déploiement d'une plateforme numérique pour la gestion des prestations consulaires, l'équipement et la mise en fonctionnement des postes diplomatiques et consulaires, ainsi que le renforcement des compétences des agents consulaires. Pour la réalisation de ces projets, le Cameroun est accompagné par Impact Palmarès R&D SAS, une entreprise ivoirienne spécialisée dans la fourniture de solutions biométriques. L'entreprise basée à Abidjan a été le partenaire technique du Cameroun dans le déploiement du e-visa il y a un an. Une initiative qui porte ses fruits. Selon le MINREX, du 30 avril 2023 au 30 mars 2024, le Camerounais a accueilli 158 000 visiteurs. Une fois opérationnel, le CTDM-MINREX devrait permettre au Cameroun d'améliorer la qualité de ses services consulaires aux normes internationales. Le centre rationalisera également les procédures consulaires et accélérera les démarches permettant aux demandeurs de recevoir leur visa électronique dans un délai de 24 à 48 heures.

In We Are Tech Africa

TUNISIE

Accompagnement des entreprises et particuliers dans la gestion de leurs appareils électroniques

Mohamed Amine Ouni est un ingénieur en informatique et un entrepreneur tunisien. Fondateur et président-directeur général de TrustiT, il aide les particuliers et les entreprises à gérer leurs appareils électroniques tout au long de leur cycle de vie. En 2017, TrustiT, disponible en Tunisie et en Arabie saoudite, a démarré avec une mission simple : changer la façon dont les équipements électroniques sont gérés. Grâce à des méthodes écologiques et des technologies avancées, la start-up propose une solution complète pour gérer ces équipements, de leur achat jusqu'à leur recyclage en fin de cycle. Cela inclut leur entretien, leur réparation ou remise à neuf. « Le projet TrustiT permet à ses clients, particuliers et entreprises, de centraliser leurs besoins liés aux appareils électroniques à une seule adresse qui leur offre un service complet de prise en charge logistique, d'optimisation de choix technique entre réparateurs et fournisseurs de pièces de rechange, et transparence digitale avec le suivi en temps réel à travers l'espace client web ou l'application mobile », explique le fondateur de la start-up en 2022. A la pointe de la technologie, TrustiT utilise l'intelligence artificielle pour suivre et évaluer l'impact écologique de ces équipements. Son but est d'aider les entreprises à faire des choix respectueux de l'environnement, en les aidant à obtenir des certifications vertes. En résumé, TrustiT travaille à réduire les déchets électroniques et à promouvoir un mode de vie durable. Parallèlement à son rôle chez TrustiT, Mohamed Amine Ouni est consultant en stratégie de croissance chez Hulool, une entreprise spécialisée dans le développement de services en Arabie saoudite. Il est également le coordinateur international des Webdays, une série d'événements visant à favoriser la rencontre d'acteurs de différents écosystèmes pour le développement économique et social. Mentor à l'incubateur Founder Institute, il partage son expertise avec de jeunes entrepreneurs. Il est aussi le fondateur de Sharek iT Tunisie, une autre entreprise de gestion de déchets électroniques des vieux appareils par un processus numérique acceptant les dons des particuliers et des entreprises. Mohamed Amine Ouni possède un riche parcours académique. Il est diplômé de l'institut national des sciences appliquées et de technologie (INSAT) où il a obtenu, en 2009, un bachelor en génie logiciel. Il est titulaire d'un diplôme d'ingénieur informatique et gestion obtenu en 2012 à l'Ecole supérieure privée d'ingénierie et de technologies (ESPRIT) en Tunisie. Il possède aussi un master en opération des entreprises et des petites entreprises obtenu en 2015 à la Graduate School of Business of Tunis. En plus de ses réalisations entrepreneuriales, Mohamed Amine Ouni a également enseigné à l'institut supérieur des études technologiques en communication de Tunis, à SUP'COM et à ESPRIT. Il fut un consultant partenaire pour l'Afrique du Nord chez eleva8or, un accélérateur virtuel de start-up technologiques, de 2018 à 2020.

In We Are Tech Africa

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE ITF U16:

Un bilan en deçà des attentes pour les sélections algériennes

Les sélections algériennes des U16 "garçons et filles" ont bouclé leur participation au Championnat d'Afrique ITF/CAT des U16 (Alger 15-20 avril), avec un bilan en deçà des attentes, ponctué par une médaille d'argent obtenue en double filles, alors que la lame d'or est revenue aux athlètes égyptiens qui ont raflé la mise au Tennis Club de Bachdjarah (Alger).

Sur les douze (12) athlètes engagés (6 garçons et 6 fille), aucun d'entre eux n'a pu atteindre le dernier carré des tableaux du simple. Alors que l'Algérie partait favorite en simple filles avec la jeune Maria Badache, dont le parcours s'est arrêté prématurément en quart de final à la surprise générale des observateurs. L'espoir de la participation algérienne reposait énormément sur Badache en simple, mais la défaite concédée contre toute attente, devant l'Egyptienne Judy Tawila (6-1, 6-2), en quart de finale a faussé les pronostics de la délégation algérienne. ''Etre éliminé alors que vous êtes favoris ou tête de série, c'est un truc qui arrive souvent au milieu du tennis. Il faut reconnaitre que Badache était méconnaissable le jour J et elle est passée à côté de son match.

Ce dont son adversaire à profiter pour remporter le match et passer au dernier carré. Je ne sais pas si c'était un problème de pression négative ou fraicheur physique. En tous les cas, nous allons étudier le cas avec son staff et la DTN", a déclaré à l'APS, Nabil Cheriak, président de la Fédération algérienne de tennis., Après son élimination en simple, Maria Badache s'est rattrapée en double en compagnie de sa compatriote Kawter Abidat. Cette paire s'est adjugée la médaille d'argent à l'issue de sa défaite en finale, contre celle de Tunisie Nadine Hamrouni-Lamiss Houas, têtes de série 1, sur le score 6-2, 7-6(''Sur le plan technique, on visait la médaille d'or en simple filles mais malheureusement la défaite surprise de Maria a tout changé.

Ce Championnat était une occasion pour faire participer douze joueurs dont six filles. Un rendez-vous qui leur a permis d'affronter les ténors de la discipline'', a-t-il ajouté. Pour leur part, les garçons algériens ont raté le coche dès le premier et deuxième tour, même parcours réalisé lors de l'édition précédente (2023, NDLR). ''Nos jeunes garçons ont montré une bonne volonté. Techniquement, ils se sont bien comportés, sachant que le niveau africain des cadets reste très élevé. Il y a eu un travail qui a été fait mais nous devrons continuer à travailler et accélérer les choses en vue des prochaines échéances'', a expliqué le patron de l'instance fédérale.

Le Championnat d'Afrique ITF/CAT des U16 de tennis à Alger a été largement dominé par les sélections égyptiennes qui remporté le titre continental pour la deuxième fois de rang. Elles ont réalisé un parcours presque parfait en remportant les tableaux du simple (garçons et filles) ainsi que le tableau double garçons et une médaille de bronze en simple filles. La première médaille d'or a été remportée vendredi par le duo Mohamed Sherif Eyad Ezzat et Samih Mostafa qui a dominé Rosa De Arauje (Mozambique) et O Ogunsakin (Nigéria) en deux sets. La paire égyptienne, tête de série N1, s'est adjugée le premier set 6-3 devant les têtes de série N2, avant de sceller le deuxième set 6-2. Les deux autres médailles d'or ont été remportées samedi en simple ''garçons et filles'' par Eyad Ezzat Mohamed Sherif et Rahaf Mostafa. Chez les garçons, Mohamed Sherif a dominé en finale le Marocain, Ali Missoum, tête de série N1, sur le score 6-4, 6-3, de même que son compatriote Rahaf Mostafa vainqueur du titre africain aux dépens de la Tunisienne Lamiss Houas 6-3, 6-4.

La médaille de bronze en simple filles a été obtenue par Tawila Judy qui a dominé la Malgache Andraina Mitia Voavy sur le score 2-6, 6-2,6-3. En marge de la cérémonie de remise des prix aux lauréats, la FAT a remis des trophées de reconnaissance à trois techniciens algériens qui ont donné beaucoup au tennis par le passé, à savoir: Sebti Bounaib (Alger), Abdelmadjid Kachabia (Annaba) et Hocine Younes (Skikda).Un total de 55 athlètes (29 garçons et 26 filles), représentant seize pays (16) ont pris part aux rendez-vous d'Alger.

R.S.

CHAMPIONNAT D'AFRIQUE DES CLUBS DE HANDBALL :

LA JSE SKIKDA BAT L'OM ANNABA ET SE RAPPROCHE DU DERNIER CARRÉ

La JSE Skikda a pris le meilleur sur l'OM Annaba sur le score de 26-23 (mi-temps 12-10), lundi à la salle omnisports du complexe sportif "Miloud Hadefi" d'Oran au titre de la 1ère journée du groupe A du tour principal de la 40e édition du Championnat d'Afrique masculin des vainqueurs de Coupes. La première mi-temps fut très équilibrée, même si les Skikdis sont bien entrés dans le match en menant dès les premières minutes, mais sans pour autant prendre leur envol. Les Annabis, de leur côté, ont réussi à niveler la marque pour la première fois à la 12e minutes (4-4), puis prendre l'avantage, au fil du temps, avec parfois deux buts d'écart. C'était sans compter sur la détermination des protégés de l'entraineur de la JSES, Arrouche, revenus en force dans les dernières minutes de cette période qu'ils ont terminée à leur faveur avec un but d'écart (12-11). La JSES va conserver son avance en deuxième mi-temps, parvenant d'entrée à le porter à deux puis à trois buts, tout en poursuivant sur la même avance, profitant de l'excès de précipitation qui a marqué les poulains de Boudrali, notamment à l'approche de la fin de la partie, soldée par la victoire de la JSES sur le score de 26 à 22. Ce succès permet aux Skikdis de rejoindre l'OMA à la deuxième place au classement du groupe, vu que les Annabis avaient commencé ce tour principal avec deux points au compteur, grâce à leur première place de leur poule acquise à l'issue du tour préliminaire. Ce sont les Egyptiens d'Al-Ahly, vainqueurs lors du premier match de la poule contre le CRB Mila (40-19), qui mènent le bal dans ce groupe portant à quatre leur capital-point et validant déjà leur billet pour les demi-finales, en attendant d'être fixés sur l'autre demi-finaliste à l'issue des rencontres de la 2e journée, prévues mardi. Au cours de cette 2e journée, Al Ahly affronte l'OM Annaba, alors que la JSE Skikda donne la réplique au CRB Mila, quatrième et dernier au classement du groupe avec zéro pointé.

Coupe d'Algérie (demi-finales) : un choc et un derby pour deux places en finale

Les demi-finales de la Coupe d'Algérie de football 2023-2024, prévues mardi et mercredi, offriront deux belles affiches entre pensionnaires de la Ligue 1 Mobilis: MC Alger-CS Constantine et CR Belouizdad-USM Alger, avec l'enjeu pour chaque formation de composter son ticket pour la grande finale.

La commission d'organisation de "Dame Coupe" a décidé de faire jouer ces deux rencontres sur terrain neutre. L'affiche entre le "Doyen" et le CSC aura lieu mardi au stade Miloud-Hadefi d'Oran à huis clos (21h00), alors que le derby algérois est programmé mercredi au stade Nelson-Mandela de Baraki (21h00).

Le CSC qui court après son premier trophée de son histoire, aura à cœur de se qualifier à sa première finale et du coup espérer mettre fin à plusieurs tentatives infructueuses. Les Constantinois, qui occupent la position de dauphin en Ligue 1 Mobilis, derrière le solide leader le MC Alger et adversaire du jour, avaient atteint le dernier carré à quatre reprises (1986-1987, 1991-1992, 2011-2012, et 2018-2019), sans pour autant parvenir à franchir cet avant-dernier stade de la compétition. Toutefois, leur mission ne sera pas facile devant l'un des spécialistes de l'épreuve. Avec 8 trophées, le MCA occupe la tête du classement des clubs les plus titrés dans l'épreuve populaire en compagnie de l'ES Sétif, du CRB, et de l'USMA. Le club algérois qui a fait un grand pas pour décrocher le titre de champion, vise désormais le doublé, cela passera inéluctablement par un succès face au CSC, qui reste sur une bonne dynamique, puisqu'il a enchaîné, vendredi face à l'USM Khenchela (2-1), un septième succès de rang, toutes compétitions confondues. Le Mouloudia, dont le dernier trophée remonte à 2016 (face au NA Hussein-Dey 1-0, NDLR), devra puiser dans ses ressources face à un adversaire qui lui avait infligé sa première défaite de la saison en championnat (2-1 à Constantine, NDLR).

Le match de mardi sera le 7e dans l'histoire des confrontations en Coupe d'Algérie entre les deux clubs. Auparavant, MCA et CSC se sont rencontrés à six reprises.

Les deux clubs sont à égalité parfaite, puisqu'ils ont décroché trois succès chacun. La rencontre entre le MCA et le CSC sera dirigée par le directeur de jeu Benbraham Lahlou qui sera assisté de Gourari Mokrane et Ouard Benslama Yacine. Le quatrième arbitre sera Boukhalfa Nabil. La VAR a été confiée à l'arbitre international, Mustapha Ghorbal, assisté de Ouahab Asma Fériel. Le tirage au sort des demi-finales, effectué mercredi dernier, a donné lieu à un derby algérois alléchant et indécis entre le CR Belouizdad et l'USM Alger, qui vont se rencontrer pour la 12e fois de leur histoire en "Dame Coupe." Le Chabab, dont le dernier trophée avait a été remporté en 2019 (face à la JSM Béjaia 2-0, NDLR), mène le bal avec 4 victoires contre 2 pour l'USMA, alors que 5 confrontations se sont soldées par un nul Il faut remonter à 2003 pour assister au dernier match entre les deux clubs de la capitale en Coupe, à l'occasion de la finale disputée le 12 juin au stade Mustapha-Tchaker de Blida, soldée par un succès de l'USM Alger sur un but en or de Moncef Ouichaoui (2-1, après prolongation). Distancé en Ligue 1 par le MCA, le CRB, quadruple champion d'Algérie en titre, aura à cœur de sauver sa saison. Idem pour l'USMA, qui n'a plus goûté à la joie de soulever le trophée depuis 2013 (face au MCA 1-0, NDLR)..

APS

DEUX FIGURES EMBLÉMATIQUES DU THÉÂTRE EN ALGÉRIE

ALLALOU ET RACHID KSENTINI

Auteur de la pièce théâtrale "Djeha" en arabe algérien en 1926, Allalou a révolutionné le 4e art en le rendant plus accessible et populaire. Il convainc Rachid Ksentini à s'engager dans cet art nouveau pour les populations algéroises.

Le 30 mars dernier marquait le 122e anniversaire de la naissance de Ali Sellali alias Allalou, père fondateur du théâtre algérien. Si pour beaucoup ce nom est méconnu, Allalou est le premier à avoir lancé une troupe théâtrale du nom de Zahia. En 1926, le 4e art était joué en arabe classique par des troupes égyptiennes et syriennes qui faisaient le bonheur d'un public averti. Au début des années 1980, le sociologue Abdelkader Djeghloul publie une série d'études culturelles en direction du grand public algérien dans l'hebdomadaire Algérie Actualité. L'entreprise est axée sur une restitution des figures et repères historiques qui ont marqué le réveil de la société colonisée. Pour le théâtre il consacre deux études à ce qu'il considère comme étant les deux figures emblématiques du théâtre en Algérie : Allalou et Rachid Ksentini. À travers la première évocation, Djeghloul met en perspective les nouvelles attitudes vis-à-vis de l'acte culturel, les innovations en matière de socialisations culturelles à travers la constitution de la troupe de théâtre et enfin les nouvelles formulations esthétiques du vécu du peuple. Quant à Rachid Ksentini, l'auteur tente de montrer à travers son parcours l'émergence d'un référent national et populaire. En intitulant sa première étude « Le père fondateur du théâtre algérien «, Allalou(1902) et la seconde, « L'homme-orchestre du théâtre algérien «, Rachid Ksentini (1887-1944) Djeghloul conteste implicitement la place centrale prise par Mahieddine Bachtarzi considéré jusqu'ici comme le fondateur et l'homme orchestre du théâtre algérien.

Plus tard, des critiques comme Ahmed Cheniki et Makhlouf Boukrouh réexamineront à la lumière de la découverte de nouveaux matériaux cet acte inaugural des débuts : 1912, puis 1907 et enfin la « découverte « du premier texte théâtral en arabe algérien écrit au milieu du XIXe siècle par Abraham Daninos

QUELQUES DATES FRONTIÈRES DU DISCOURS DES ACTEURS

Il y aurait une sorte d'étymon mémoriel du théâtre algérien illustré par la personne de Mahieddine Bachtarzi à travers ses mémoires qu'il commence à publier au début des années 1960. Il inaugure en quelque sorte un acte fondateur de l'histoire nationale du théâtre en Algérie et du récit biographique. C'est autour de cette pratique que s'impose une nouvelle donne dans l'espace de la référence historiographique. En 1967 paraît l'ouvrage d'Arlette Roth s'appuyant essentiellement sur les textes et l'expérience de Bachtarzi. Il serait selon ce qu'en dit Allalou dans son témoignage, le fruit d'un court séjour effectué par l'auteure à Alger en 1963. En 1968 l'édition des « Mémoires « (t. 1) de Mahieddine Bachtarzi préfacé par Sadeddine Bencheneb premier doyen de la Faculté des lettres d'Alger après l'indépendance mais également premier intellectuel a avoir rendu compte dans les années 1930 des débuts du théâtre algérien en arabe populaire, signera l'acte de constitution de l'histoire de la tradition théâtrale en Algérie.

Dans les années 1970 au moment où émerge un théâtre amateur assez dynamique qui axe son activité théâtrale autour de thématiques politiques, on peut observer que Bachtarzi apparaît comme une sorte de profil négatif de cette histoire, ou du moins l'expérience dont il fut acteur et témoin est reléguée au rang des expérimentations maladroites. En 1982 la publication des mémoires d'Allalou permettra de préciser les éléments se rapportant aux débuts du théâtre algérien dans les années 1920. Allalou donne en particulier le détail des pièces qu'il a écrites et montées. Enfin, en 1983 intervient la publication du tome 2 des « Mémoires « de Bachtarzi. Ces mémoires qui étaient achevées en 1978 soit dix ans après le premier tome sont-elles publiées en réponse aux mémoires d'Allalou ou bénéficient-elles des retombées de l'ouverture libérale inaugurée par le président Chadli ? La levée du préalable nationalitaire et le début de la relecture historique des origines du théâtre algérien apparaissent comme une inflexion nouvelle dans le discours sur l'histoire de ce jeune théâtre ; c'est ce que l'on peut lire en effet au travers de l'introduction de ce deuxième tome des mémoires de Bachtarzi : « Je ne discute pas mes juges. Le lecteur les jugera lui-même. Il fera le tri entre les quelques amis, plutôt rares, que nous avions dans la presse française et les racistes, ou, au mieux, les paternalistes, qui régnaient sur la plupart des journaux. Et parmi les musulmans, peu nombreux dans la presse à cette époque, entre les rétrogrades que notre profession de théâtre choquait, et les nationalistes qui voulaient nous forcer à prendre des positions qui auraient entraîné notre interdiction immédiate. «

I.Med Amine

AVANT-PREMIÈRE À ALGER DU DOCUMENTAIRE "AG ABKEDA SOLEIL DE N'AJJER"

L'avant-première du film documentaire "Ag Abkeda, Soleil de N'Ajjer", réalisé par Chafia Benarab, retraçant le parcours et la vie du moudjahid Ibrahim Ag Abekda, Chef de la résistance populaire au Tassili N'Ajjer et moudjahid au sein des rangs de la Révolution de libération nationale, a été projetée lundi soir à Alger, dans le cadre d'une série d'œuvres audiovisuelles qui documentent la Mémoire nationale et le parcours des symboles et héros de l'Algérie. La projection du film s'est déroulée à la salle Ibn Zeydoun à Riad El Feth, en présence du ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit, Laïd Rebiga, du ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Mokhtar Didouche, de la Déléguée nationale à la protection de l'enfance, Meriem Cherfi, de l'Amenokal des Touaregs du Tassili N'Ajjer, El-Bakri Ghouma, et de la famille du moudjahid Ibrahim Ag Abkeda, de notables du Tassili N'Ajjer des wilayas d'Illizi et de Djanet, ainsi que de membres des deux chambres du Parlement, des moudjahidines et des artistes. D'une durée de 1h10, cette œuvre historique jette la lumière sur la résistance dans la région du Tassili N'Ajjer, au sud-est de l'Algérie, contre la colonisation française au XIXe siècle et au début du XXe siècle, ainsi que sur la période de la Révolution de libération nationale, à travers le parcours du moudjahid Ibrahim Ag Abkeda (1885-1962), riche en lutte et combat, à l'instar des attaques menées contre les centres militaires et les convois d'approvisionnement coloniaux qui tentaient d'envahir le désert algérien vers le Niger et les régions d'Afrique de l'Ouest, mais se sont heurtés à une forte résistance des habitants de la région du Tassili N'Ajjer, outre les batailles menées depuis 1916 comme "Tinehidhane", "Takt" et "Tit". Ce documentaire dont le tournage s'est déroulé dans plusieurs localités des wilayas de Djanet et d'Illizi, étayé par des images d'archives sur fond de musique locale, a mis en évidence les principales étapes de la résistance des Touaregs du Tassili N'Ajjer sous la houlette du moudjahid Ibrahim Ag Abkeda, et ce jusqu'à la Révolution de libération nationale en 1954. La réalisatrice du film a tenté de faire connaître la communauté conservatrice des Touaregs où a grandi le moudjahid Ibrahim Ag Abkeda, pétri des valeurs nationales et révolutionnaire, sa lutte contre le colonialisme français et les batailles menées aux côtés des hommes braves des tribus du Tassili N'ajjer, et ce à travers de nombreux témoignages livrés par des historiens comme Lahcen Zaghidi, des notables de la région et des intellectuels locaux. Dans ce cadre, le ministre des Moudjahidine et des Ayants-droit a souligné l'importance de ce documentaire historique dans la forme et le contenu, grâce notamment aux techniques utilisées dans sa réalisation, ajoutant qu'il s'agit "d'une œuvre exceptionnelle qui consacre les valeurs nationales et renforce le lien entre la génération d'hier qui a porté la bannière de la résistance, du djihad et de la libération et celle d'aujourd'hui, appelée à renouer avec les principes et valeurs de leurs aïeux et leur glorieuse histoire riche de symboles et de héros...".

Avec aps

SLIMANE BENAISSA, AZZEDINE MEDJOUBI, SIRAT BOUMEDIÈNE, KATEB YACINE ET M'HAMED BENGUETAF

Précurseurs et successeurs du théâtre algérien

A travers les planches s'impose une certaine révolution théâtrale contre l'héritage classique. De nouveaux auteurs/comédiens et metteurs en scène occupent le devant de la scène et proposent de rompre en grande partie avec le théâtre qui s'est manifesté aux origines : Alloula, Slimane Benaissa, Azzedine Medjoubi, M'Hamed Benguetaf, Kateb Yacine (cf. Roselyne Baffet)

Le slogan phare du théâtre algérien dès l'indépendance fut sans contexte : « nous déduisons notre esthétique de notre combat « (Brecht). C'était en quelque sorte le paradigme nationalitaire dans la mesure où le théâtre se présentait comme « reflet du réel « dans le processus de la conscientisation nationaliste : « La fin de la deuxième guerre mondiale, parallèlement à l'essor du mouvement national , voit un nouvel essor théâtral en rapport avec le mouvement de renaissance culturel et linguistique «. C'est ainsi qu'est célébrée l'épopée de la troupe du FLN, et que l'on cite les ruses contre la censure coloniale dans l'antre du théâtre officiel pendant la saison Arabe à l'Opéra d'Alger et d'Oran. De même sont rappelées les missions du scoutisme et des écoles libres : « Ce sont des hommes-orchestres, venus principalement des associations religieuses et musicales, qui assurent la literie de ce théâtre des sollicitudes patriotiques, etc. C'est autour d'eux que s'articule l'essentiel de l'actualité théâtrale nationale, majoritairement versée dans le versant comique22.

« Le dire sur la genèse du théâtre en Algérie s'aligne sur la temporalité historique de la consolidation du mouvement national. Cette manière de concevoir cette historicité est elle-même variable selon les grandes mutations idéologiques de l'Algérie de la post-indépendance. C'est ainsi qu'à un peu plus d'une décennie de distance, les Mémoires des deux principaux protagonistes de ces origines du théâtre, à savoir Bachtarzi et Allalou sont encadrés par deux préfaces qui situent différemment la place du théâtre dans l'émergence du mouvement national. Pour Bencheneb il ne fait aucun doute que cette pratique artistique participe pleinement au mouvement de conscientisation national :

« Il est évident que les ''Mémoires'' de Mahieddine projettent sur cette période une lumière qui permettra de retrouver des éléments de cette activité culturelle sans laquelle l'éveil du nationalisme Algérien ne saurait être expliqué d'une manière satisfaisante. «

Alors que pour Djeghloul il ne faudrait pas en surestimer la portée malgré toutes les nouvelles postures culturelles qu'elle implique dans la société colonisée de l'entre-deux-guerres : « Si la naissance du théâtre indique bien une tendance à la constitution d'une sphère culturelle nationale, cette forme artistique s'avérera incapable de se transformer en structure culturelle élaborée, en vecteur structurant d'une nouvelle culture nationale. Dès les années trente, il jouera plus un rôle d'éveil et de sensibilisation politique que de creuset national. «

I.Med

République Algérienne Démocratique et Populaire
Ministère de la Santé
Direction de la Santé et de la Population De la Wilaya de Tamanrasset
Matricule Fiscale 408016000110209

Mise en demeure N° 01

Conformément aux dispositions du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015 portante réglementation des marchés publics et des délégations de service public

Et conformément aux articles de contrat N° 00/2019 du 31/12/2019 portant :

Etude d'Adaptation et suivi pour la réalisation d'une polyclinique à Tazrouk

Et Conclu avec le Bureau d'étude « BECAK » représenté par Mr KEMASSEI ABELATIF

Nif N° : 197016020827633

- Vue la correspondance N° 039/dsp/2024 du 07/01/2024
- Vue la correspondance N° 481/dsp/2024 du 0/03/2024
- Vu des réserves constater lors des différentes visites effectuées par nos services sur les lieux de chantier, et cela est dû à l'absence totale du représentant du Bureau d'Etudes dans chantiers, à cet effet nous vous adressons cette mise demeure pour la nécessité d'assurer bon suivi de chantier et d'orienter l'entreprise pendant la réalisation des travaux pour assurer la bonne exécution des travaux.

Fautes de mesures dans délais de huit (8) jours a compter de la première parution dans le journal et/ou le BOMOP l'administration prendra les mesures nécessaires conforment aux clauses de la marche

L'EXPRESS DU 24/04/2024 ANEP : N° 2416012857

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DAIRA DE Ouled Sidi Brahim
COMMUNE DE Ouled Sidi Brahim
NIF :01013907828210984

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT avec capacité minimal N°02/2024.

Le Président de l'Assemblée Populaire Communale D'Ouled Sidi Brahim lance un avis d'appel d'offres pour la réalisation des Opérations et projets suivant:

Lot n° 1 : Réalisation 03 classes avec clôture et Sanitaire en annexe d une école primaire Omar ben el-Khattab a la cite elbetha
Lot n° 2 : Réalisation 03 classes avec clôture et Sanitaire en annexe d une école primaire hamidi Said a la cite eloued labyad

1- Les entreprises qualifiées et spécialisées dans le domaine (Attestation de qualification et de classification professionnelle principale construction troisième degré et plus). peuvent retirer les cahiers de charges contre paiement de la somme huit mille dinars (8.000,00 D.A) auprès du bureau "marchés publics"

Les soumissions des entreprises doivent comprendre deux offres technique et financière accompagnées obligatoirement des pièces suivantes:

- **Dossier de candidature**
  1-Déclaration à candidature remplis, signée et griffée
  2- Déclaration d'intégrité remplis, signée et griffée
  3- Copie statut de l'entreprise
  4- Attestation de qualification et de classification professionnelle principale construction troisième degré et plus.
  5- Références professionnelles des Trois dernières années pour les travaux similaires avec attestation de bonne exécution (prix et délais d'exécution mentionnées)
  6- Chaque document permet d'évaluer les capacités des parties contractantes en termes de moyens financiers et humains
  7- Un calendrier d exécution des travaux **remplis, daté, signée et griffé**
- **Offre technique:**
  01-Une déclaration à souscrire remplie, datée et signée par le soumissionnaire.
  02- cahier des charges signée et parafait (lu et approuvé avec mention)
  03- **notes justificative technique**
- **Offre financière:**
  01- Lettre de soumission daté, signée et griffée.
  02- Bordereau des prix unitaires rempli, signée et griffé.
  03- Devis estimatif et quantitatif en T.T.C remplis, signée et griffé.
  04- Analyse du prix global et forfaitaire remplis, daté, signée et griffé.

Les trois offres seront remises en deux plis séparés avec indication pour chaque pli "Offre technique " et "Offre financière" , les deux plis doivent remettre en une seule enveloppe anonyme et doit contenir que la mention suivante:

Avis d'appel d'offres ouvert avec capacité minimal N°02/2024 pour la réalisation d' opération :

Lot n° 1 : Réalisation 03 classes avec clôture et Sanitaire en annexe d une école primaire Omar ben el-Khattab a la cite elbetha
Lot n° 2 : Réalisation 03 classes avec clôture et Sanitaire en annexe d une école primaire hamidi Said a la cite eloued labyad

Les soumissionnaires peuvent retirer les Cahiers de charges pendant une durée de quinze (15) jours à compter de la première apparition de cet appel aux journaux nationaux.

- La date limite de dépôt des offres est fixée à la même date de la dernière journée de ce présent appel à partir de 14 h.00 - au niveau du bureau "marchés publics".
- Ce présent appel d'offres est considéré comme convocation aux soumissionnaires pour assister à l'ouverture des plis qui aura lieu au siège d'A.P.C de la commune d'Ouled Sidi Brahim, la même date du dernier jour de cet appel à partir de 14h.00.
- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de quatre-vingt dix (90) jours à partir de la date limite de dépôt des offres.

L'EXPRESS DU 24/04/2024 ANEP : N° 2416012860

WILAYA DE BOURDJBOUARREDJ
DAIRA DEDJAAFRA
COMMUNE DE ELMAIN
N° Fiscal : 098534169080213

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITE MINIMALES: N°03/2024

La président de l'assemble populaire communale de la commune d' El main lance un avis d'appel d'offre Ouvert avec Exigence de capacités minimales pour l'exécution des travaux:

Réfection des routes de la commune : Construction de murs de soutènement trabi - ighzer oughezbi - réfection route aïdoussk aguelagual - Renforcement route anoeur sidi idir

Suivant les lot : Lot N°01 : Construction de murs de soutènement trabi - ighzer oughezbi

Lot N°02 : réfection route aïdoussk aguelagual

Lot N°03 : Renforcement route anoeur sidi idir

- Les entreprises, intéressées par le présent avis , qualifiés principalement en Travaux Publics ou bâtiment comme activité principale catégorie 03 ou plus (photocopies) peuvent retirer le cahier des charges au niveau du siège de la commune de El main Contre paiement d'une somme de 8.000.00 DA. pour compte de trésorier communal de djaafra.

Les offres doivent être déposées auprès de la commune de EL main dans trois enveloppes fermées comprenant l'un offre technique et l'autre offre financière ,et l'autre Dossier de candidature l'enveloppe extérieure doit être anonyme ne porte que la mention:

A n'ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres
AVIS DAPPEL D'OFFRE OUVERT AVEC EXIGENCE DE CAPACITES MINIMALES:N°03/2024
……Nom du projet ….

Les offres doivent contenir les documents réglementaires en vigueur suivants :

Contenu du Dossier de Candidature	• Déclaration de candidature (selon modèle ci-joint) – document remplie datée et signée • La déclaration de probité , selon modèle ci- joint) – document remplie datée et signée et cacheté • Certificat de qualification et de classification professionnelleactivité Travaux Publics ou batiment comme activité principal catégorie 03 ou plus (photocopies) • Le Statut de l'entreprise (dans le cas d'une SARL – EURL-SNC……) (photocopies) • Attestation de dépôt légal des comptes sociaux de l'année passée pour les société(photocopies) • Les document relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes a engager l'entreprise . • La liste des moyens humaines destinés au projet déclaré a la CNAS en cours de validité le jour d'ouverture + les pièces justificatives des moyens humains ;diplôme ,cv, attestation de travail , attestation d'affiliation ……) (photocopies) • La liste des moyens matériels établie par un huissier de justice année 2024 avec cartes grises lisibles et certificat d'assurance pour matériels roulant -et contrôle technique. (photocopies) en cours de validité le jour d'ouverture .
Contenu de l'Offre Technique	• Le cahier des chargessigné et cacheté écrit a la fin de chaque partie (lire et accepté). • La déclaration à souscrire(selon modèle ci- joint) –document remplie datée signée et cacheté • Une mémoire technique justificatif qui fait une présentation du soumissionnaire et de ces capacités techniques signée et cacheté.
Contenu de l'Offre Financière	• la lettre de soumission (selon modèle ci- joint) document remplie datée et signée et cacheté • Le bordereau des prix unitaires remplie signé et cacheté. • le devis quantitatif et estimatif remplie signée et cacheté.

La durée de Préparation des offres est fixée à 15 jours à compter de la date de 1ère parution du présent avis dans les journaux nationaux et ou le BOMOP.

Les offres seront déposées au siège de la commune de Elmain au dernier jour de la durée de préparation des offres avant 11.00h

- L'ouverture des plis (Techniques et financières et dossiers de candidatures) se fera en séance unique et publique à (11.00 h) en date du dernier jour de la durée d' AVIS DAPPEL D'OFFRE au siège de la commune de Elmain et ce jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal , la durée de préparation des offres est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant a la même heure .

✓ Les soumissionnaires sont invités a assister la séance d'ouverture des plis .
✓ la durée de validité des offres est trois (03) mois + la durée de préparation des offres.

L'EXPRESS DU 24/04/2024 ANEP : N° 2416013007

République Algérienne Démocratique et Populaire

Wilaya de M'sila
Wilaya déléguée de Bou Saada
Daira de Khoubana
Commune de Khoubana

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT avec exigence des capacités minimales

Adresse :Bir-henni commune de khoubana.
NIF :098428079078109

Le président de l'assemblée populaire communal de la commune de khoubana lance un avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capachés minimales concernant :

PROJET : Entretien le chemin relie ville bir henni et bir robal a 800 m

Les intéressées par le présent appel d'offre retirent le cahier de charge du siège d'assemblée populaire communale de la commune de khoubana (bureau des marchés) contre paiement d'une somme de dix mille dinars (10.000.00 DA) au niveau de trésorier de la commune.

01-Dossier de candidature :
01) La déclaration de candidature
02) La déclaration de probité
03) Copie de Statu de l'entreprise(spa ,epe,eurl….) + délégation de signature.
04) Registre de commerce électronique.
05) NIF numéro d'identification fiscal.
06) Extrait de rôles apure ou accompagne d'un échéancier de paiement.
07) Certificat de qualification et de classification professionnelle activité principal travaux publics (catégorie 03 et plus)
08) Attestation du dépôt légal des comptes sociaux pour les sociétés commerciales
10) liste de matériel
11) Liste humaine accompagnée déclaration au CNAS
12) planning d'avancement des travaux

A-l'offre technique :
01) La déclaration a souscrire
02) Le cahier des charges
03) Mémoire technique justificative

B-l'offre financier :
01) Lettre de soumission dument renseignée signée et visée.
02) Le bordereau des prix unitaires signée et visée.
03) Le devis estimatif et quantitatif renseignée signée et visée.

LA DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRE EST FIXEE A quinze jours (15) JOURS CALENDAIRES A PARTIR DE LA PREMIERE PARUTION DE CET AVIS aux journaux quotidiens a partir de (08.30) a (13.00).

LES OFFRES, DOIVENT PARVENIR SOUS PLI FERME, SCELLE ET ANONYME L'ENVELOPPE EXTERIEURE NE COMPORTER QUE LA MENTION : Avis d'appel d'offre ouvert avec exigence des capacités minimales PROJET : ……… «A NE PAS OUVRIR que par la commission d'ouverture des plis et évaluation des offres».

L'EXPRESS DU 24/04/2024 ANEP : N° 2416012995

INONDATIONS EN CHINE

Au moins trois morts, des milliers d'habitants évacués après des pluies diluviennes

Les fortes précipitations qui frappent la province de Guangdong ont fait gonfler les cours d'eau à un niveau tel qu'elles font craindre les « inondations du siècle », selon les autorités locales.

Au moins trois personnes ont perdu la vie en Chine après des pluies torrentielles dans le sud du pays, qui ont provoqué des inondations et entraîné l'évacuation de dizaines de milliers d'habitants, ont indiqué lundi les médias d'État. Des pluies diluviennes frappent depuis jeudi la province du Guangdong, la plus riche et peuplée du pays avec sa capitale Canton et emblématique de la puissance manufacturière chinoise. Les fortes précipitations ont fait gonfler les cours d'eau à un niveau tel qu'il fait craindre les « inondations du siècle », selon les autorités locales. Des pluies torrentielles ont frappé la province de Guangdong (autour de Canton) depuis jeudi, gonflant les cours d'eau. Six personnes ont été blessées dans des glissements de terrain et « trois personnes ont péri », a indiqué l'agence de presse Chine nouvelle, citant l'organisme supervisant les situations d'urgence, tandis que 11 personnes sont toujours portées disparues. Plus de 53 000 personnes de la province ont dû être relogées, a précisé Chine nouvelle. L'immense majorité a été évacuée de Qingyuan, une ville située à une soixantaine de kilomètres de Canton et traversée par la rivière Bei, un affluent du Delta de la rivière des Perles. De fortes précipitations, accompagnées d'orages et de vents violents selon les services météorologiques chinois, sont attendues cette semaine sur la métropole de Shenzhen, limitrophe de Hong Kong et siège de nombreuses entreprises technologiques. Les intempéries des derniers jours ont provoqué des glissements de terrain en zones montagneuses. Six personnes ont été blessées et plusieurs autres prises au piège près de la ville de Jiangwan, dans le nord du Guangdong, selon la télévision d'État CCTV. Des images diffusées par la chaîne montrent des habitations au bord d'une rivière détruites par un torrent de boue, et des personnes prises en charge par les secours sur un terrain de sport détrempé. Les fortes précipitations dans le sud de la Chine ne sont pas inhabituelles en particulier l'été. Mais le pays fait face ces derniers mois à des conditions météorologiques extrêmes, exacerbées par le changement climatique selon des scientifiques. Le changement climatique provoqué par les gaz à effet de serre émis par l'homme rend les phénomènes météorologiques extrêmes plus fréquents et plus intenses, selon ces scientifiques.

In Sud Ouest

AMÉRIQUE LATINE

Les ravages de la dengue

Fin mars, l'Organisation panaméricaine de la santé a prévenu que l'Amérique latine et les Caraïbes devaient s'attendre à la pire saison de dengue jamais enregistrée. "J'avais peur de perdre mes bébés", raconte Josselyn Caqui depuis son lit d'hôpital à Lima après avoir contracté la dengue, maladie virale qui, alimentée par le phénomène climatique El Niño, se propage comme jamais en Amérique latine et dans les Caraïbes. Enceinte de quinze semaines de jumeaux, la jeune femme de 32 ans est hospitalisée depuis cinq jours à l'hôpital Sergio Bernales de la capitale péruvienne, où des dizaines de patients infectés sont traités chaque jour. "Je ne sais pas comment j'ai été infectée. C'est horrible", confie-t-elle à l'AFP sous un ample rideau de tulle la protégeant de nouvelles piqûres de moustiques (Aedes aegypti), responsables de la transmission du virus. La maladie, qui provoque une forte fièvre avec dans de rares cas une évolution vers une forme plus grave, ne se transmet pas d'humain à humain, mais chez les femmes enceintes, il existe un risque pour l'enfant. Répandu dans les pays chauds, le virus sévit principalement dans les zones urbaines et semi-urbaines et cause 100 à 400 millions d'infections par an, selon l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). Fin mars, l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) a prévenu que l'Amérique latine et les Caraïbes devaient s'attendre à la pire saison de dengue jamais enregistrée. En moins de trois mois depuis le début de l'année, les autorités sanitaires de la région ont recensé plus de 3,5 millions de cas et un millier de décès dus au virus. Selon le ministère péruvien de la Santé, depuis le début de l'année 147 décès ont été causés par la dengue et plus de 155.000 cas ont été signalés dans le pays. Ces chiffres dépassent de loin les 39 décès et 34.000 cas signalés au cours de la même période en 2023.

La gravité de la situation a conduit le gouvernement à déclarer en février l'urgence sanitaire dans 20 des 25 régions du pays. L'hôpital Sergio Bernales a ouvert un service adapté aux personnes infectées. Entre janvier et avril, il a traité 2.200 personnes, un chiffre en augmentation de plus de 200% par rapport à la même période en 2023. "J'ai eu peur pour ma vie, mais maintenant je suis un peu plus stable", assure Alonso Vergaray, un étudiant de 18 ans, qui a souffert d'une hémorragie à la gorge à cause du virus. "Je me suis tout d'un coup senti mal, je n'avais plus d'appétit ni de force", raconte Luis Camacho, un maçon de 60 ans, lui aussi hospitalisé. La dengue frappe tout particulièrement la capitale de 10 millions d'habitants. "Nous sommes sur une courbe ascendante à Lima en raison de la densité de la population", a récemment souligné le ministre de la Santé César Vasquez au journal El Comercio. Les températures élevées provoquées par le phénomène El Niño entre la mi-2023 et mars 2024 ont favorisé la propagation du virus. "Ce climat est propice à la reproduction du (moustique) Aedes aegypti", explique la spécialiste des maladies infectieuses Diamantina Moreno. L'augmentation du nombre d'infections se vérifie dans tous les pays d'Amérique latine et des Caraïbes, mais tout particulièrement au Brésil, au Paraguay et en Argentine, trois pays qui représentent 92% de la totalité des cas et 87% des morts, selon l'OMS. Au Brésil, le nombre de cas au cours des cinq premières semaines de l'année a été multiplié par cinq par rapport à la même période en 2023. Le pays a lancé en février une campagne de vaccination gratuite contre la dengue, suite à l'explosion des cas. En Argentine, 129 décès dus à la maladie ont été enregistrés au cours du premier trimestre 2024, contre 13 au cours des trois premiers mois de l'année précédente. Conséquence, le pays souffre d'une pénurie de répulsif qui a confiné à l'hystérie avec des bousculades dans les supermarchés et des prix délirants sur internet pour s'en procurer.

In Sciences et Avenir

CACAO

LA 5E CONFÉRENCE MONDIALE S'OUVRE SOUS LE SIGNE DE LA DURABILITÉ ET DU REVENU DES PRODUCTEURS

En Afrique de l'Ouest, le cacao fait partie des principales cultures d'exportation. Depuis le début d'année, les prix de la matière première ont connu une forte progression ravivant notamment les enjeux liés à la rémunération des producteurs dans les pays exportateurs.
A Bruxelles, la 5e édition de la Conférence mondiale sur le cacao (World Cocoa Conference-WCC) a été lancée le 21 avril dernier. L'évènement organisé par l'Organisation internationale du cacao (ICCO) se tiendra jusqu'au 24 avril prochain sous la thématique « Payer pour un cacao plus durable ». Ce nouveau rendez-vous intervient d'une part alors que le débat fait rage sur la rémunération des producteurs dans un contexte marqué par la hausse des prix mondiaux du cacao aussi bien à New York qu'à Londres où la tonne a déjà franchi respectivement les barres de 12 000 $ et des 10 000 livres. D'un autre côté, la problématique du cacao durable est plus que jamais d'actualité avec le Règlement européen contre la déforestation et la dégradation des forêts (REUD) qui devrait entrer en vigueur fin 2024 ou début 2025. Ce texte publié au Journal officiel de l'UE en juin 2023 vise à interdire l'importation de cacao ainsi que de café, de bœuf, de soja et d'autres denrées agricoles provenant de terres déboisées. Ces différents enjeux devraient être discutés par toutes les parties prenantes de la chaîne de valeur du cacao, des gouvernements aux coopératives en passant par les négociants, les chocolatiers, les ONG ainsi que les institutions financières. La WCC a été organisée pour la première fois en 2012 à Abidjan en Côte d'Ivoire.

In Agence Ecofin

JAPON

L'ÎLE DE NAOSHIMA À LA RECHERCHE DE MAISONS VIDES

Célèbre pour ses installations d'art contemporain et prisée dans le monde entier, cette île du sud de l'archipel connaît une pénurie de logements. Ce qui risque de compromettre l'installation sur place de néoruraux, nécessaire pour pallier le déclin démographique local.
Le musée d'art de Chichu, conçu par l'architecte Tadao Ando, a ouvert ses portes à Naoshima en 2004. Il est devenu le site principal du festival d'art international de Setouchi en 2010, faisant de cette île de la mer intérieure de Seto une destination prisée, présentée dans les revues de voyage du monde entier, et nombreux sont aujourd'hui les visiteurs qui souhaitent s'y installer. D'après les prix moyens du foncier 2023, arrêtés au 1er juillet et publiés par la préfecture de Kagawa en septembre dernier, Naoshima – composée d'une île principale et de plusieurs îles plus petites – était la seule commune de la préfecture où le coefficient de variation du prix moyen des terrains résidentiels avait augmenté. "L'offre insuffisante de terrains à bâtir par rapport à la demande des nouveaux habitants est probablement l'une des raisons de cette hausse", analyse l'expert immobilier Kazuhiko Torikai. Selon la préfecture, le nombre d'arrivants à Naoshima, dont la population est de quelque 3 000 âmes, est passé de 36 en 2015 à 104 en 2022. Au total, environ 500 personnes s'y sont installées au cours des cinq dernières années. Parmi elles, une majorité de couples dans la trentaine et la quarantaine, mais aussi des célibataires entre 20 et 30 ans.

In Courrier International

Mots Croisés

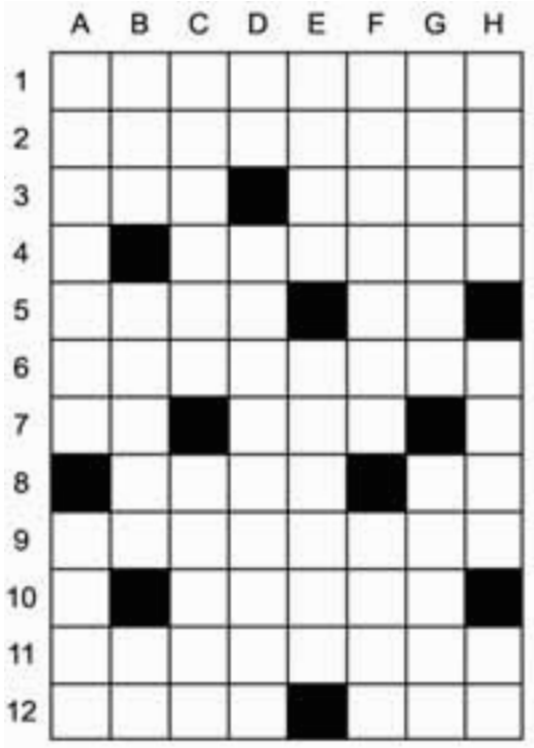

VERTICALEMENT

A. Grandes personnes. Rigolera.
B. Cubes pour le jeu. Établissement industriel. Du genre paresseux.
C. Étendues liquides. C'est un courriel.
D. Il traverse Turin. Malgré cela.
E. Fit partir le coup. Baigné, trempé.
F. Qui est sans vie. Récipients de chimistes.
G. Intervalle de notes. Ce n'est pas du bénéfice.
H. Arrivées par la mère. Barre de fermeture. Article espagnol.

HORIZONTALEMENT

1. Action d'accueillir un enfant.
2. Débloque.
3. Fatigue les nerfs. Pas réussi.
4. Fruit à conserve.
5. Argent populaire. Quatre romain.
6. Dispersée çà et là.
7. Supposons... Direction sur la boussole.
8. Poisson ou capitaine. Pascal en bref.
9. Retendre le ressort de la pendule.
10. Donner un coup de main.
11. Elle a de jolies cuisses de grenouille.
12. Condiments. Spécialité de Guérande.

LES MOTS FLÉCHÉS

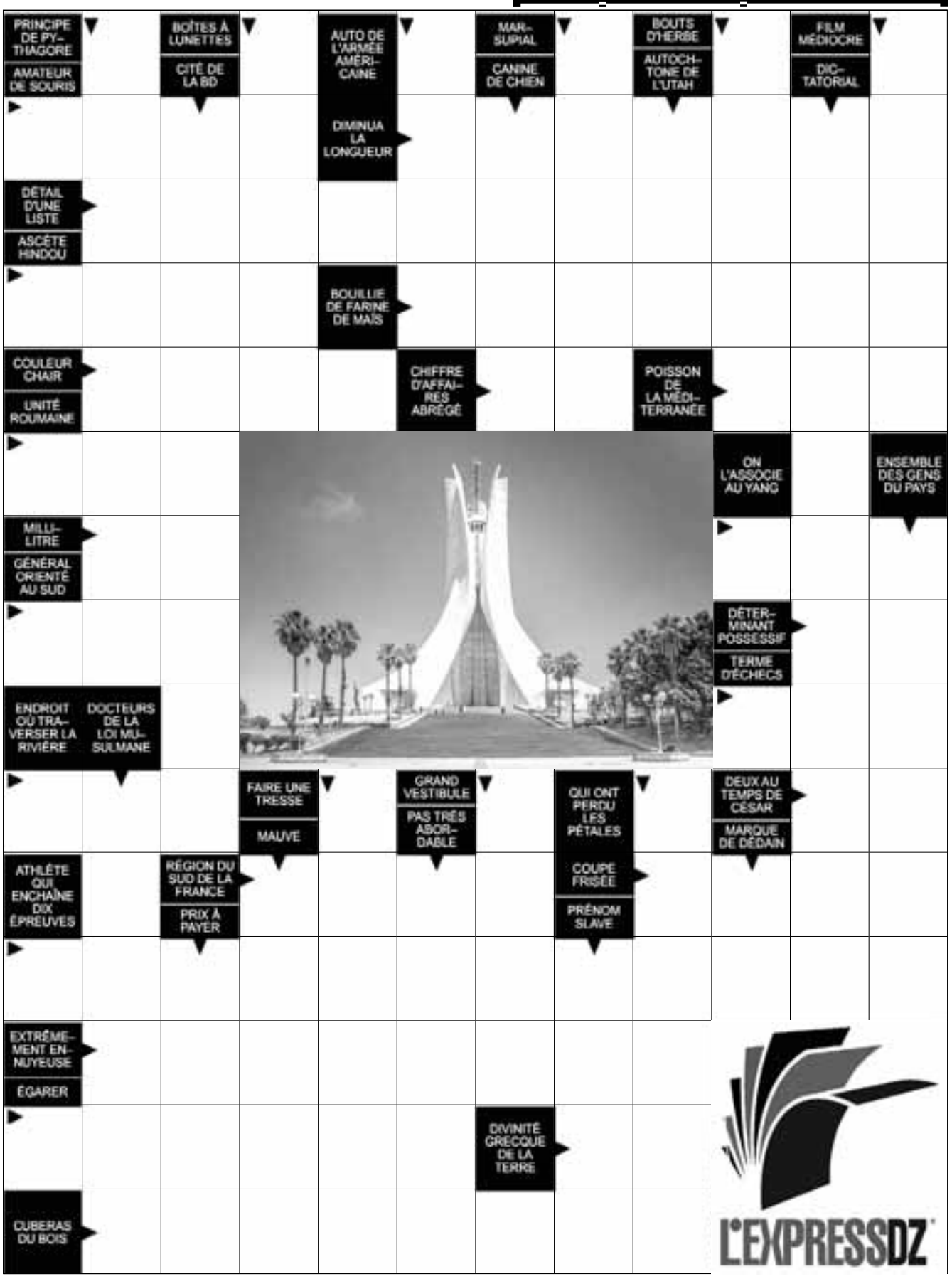

SIDOKU

4								2
1	2	8				6	9	7
	6		8		9		1	
			3	4	8			
	7		1		5		4	
	9	4	2		7	5	3	
6		3	9	7	2	1		4
		1		5		9		
	4	2				3	7	

1 2 3 4 5 6 7 8 9

MOTS MÊLÉS

AGREABLE AIRBAG AMURER ARMISTICE ATONE CARNAGE CEINTURE CERNER
COBRA COMA ETREINDRE FISCALITE GRELE MEGA MERCI MONTRER OCTET
OUTRAGER PIZZERIA PUREE ROUGE SERIEUSE STRATEGIE TARE TECKEL TRIANGLE
TUBA

F	E	E	L	C	M	M	A	S	A	E	A
I	A	L	O	E	A	E	T	M	R	E	R
S	I	B	G	I	K	R	O	D	S	E	M
C	R	A	U	N	A	C	N	U	G	O	I
A	E	E	M	T	A	I	E	A	N	E	S
L	Z	R	E	U	E	I	R	T	G	L	T
I	Z	G	N	R	R	T	R	B	A	E	I
T	I	A	T	E	U	E	C	T	A	R	C
E	P	E	S	O	R	P	R	O	U	G	E

16

Alger 20°
Ouargla 15°
Oran 18°
Constantine 19°

FADJR	DOHR	ASR	MAGHREB	ISHA
04:48	12:50	16:27	19:15	20:41

ALGÉRIENNE DES AUTOROUTES

Said Si Chaïb, nouveau directeur général

Le secrétaire général du ministère des Travaux publics et des Infrastructures de base, Ali Boularbah, a présidé, hier au siège de l'Algérienne des Autoroutes, la cérémonie d'installation de Said Si chaib, en qualité de directeur général de l'Algérienne des Autoroutes. Said Si Chaib succède à Mohamed Khalidi, appelé à d'autres fonctions, précise un communiqué du ministère. La cérémonie d'installation s'est déroulée en présence des cadres centraux du ministère et des cadres de l'Algérienne des Autoroutes.

L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION// MERCREDI 24 AVRIL 2024 // N°798 //PRIX 20 DA

LE MINISTRE DE LA COMMUNICATION PLAIDE POUR DES MÉDIAS FORTS

Supplique pour une presse compétente et performante

Laagab a appelé les journalistes à aller vers la formation pour améliorer davantage leur niveau, les incitant à prévoir, de concert avec des spécialistes, des ateliers de formation et des conférences dans leurs wilayas.

De multiples défis se posent à l'Algérie, avec un environnement géopolitique hostile, des pactes d'alliances sournois et un dangereux jeu de stratégie des puissances. Une des réponses que l'Algérie doit trouver à ces défis est d'ordre médiatique, car nous vivons un contexte de mondialisme où le tout-digital permet de toucher toute la planète en un laps de temps très court, et de ce fait, d'affecter les plus faibles par des infox, des fake-news et des deepfake afin d'influer sur le cours des événements. Aussi, se doter de médias efficaces est non plus un luxe mais une nécessité absolue. C'est dans cette logique que le ministre de la Communication, Mohamed Laagab, a insisté, lundi soir, depuis Constantine, sur l'importance d'avoir «des médias forts pour relever les défis auxquels fait face l'Algérie». Lors d'une conférence de presse à l'issue d'une visite de travail qu'il a effectuée dans cette wilaya, le ministre a insisté sur "l'intensification des formations favorisant l'émergence des médias forts capables d'accompagner les efforts de développement engagés et relever les défis auxquels fait face l'Algérie". Il a dans ce cadre appelé les journalistes à aller vers la formation pour améliorer davantage leur niveau, les incitant à prévoir, de concert avec des spécialistes, des ateliers de formation et des conférences dans leurs wilayas. Le ministre, qui a rappelé que plus de 300 journalistes avaient été formés à l'occasion de la tenue du Sommet du Forum des pays exportateurs de gaz (GECF), en plus d'autres journalistes formés dans le domaine sportif en attendant le lancement prochain de formations dans les spécialités économiques, a estimé que le journaliste doit "être une force de conviction" au service du développement national. Le ministre, qui a salué les efforts déployés localement pour améliorer les conditions de travail des journalistes, a indiqué que sa visite à Constantine s'inscrit dans le cadre des préparatifs de la célébration de la Journée mondiale de la liberté d'expression. Laagab qui a indiqué que l'Etat veille à accompagner la presse à travers, notamment, l'actualisation des lois et les différentes mesures prises par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune au profit des médias nationaux, sous forme d'aide indirecte, a indiqué que la "presse privée demeure indissociable de la presse nationale". Il a fait part de l'impact des syndicats qui représentent les journalistes dans l'amélioration des conditions de travail de la corporation et la promotion de ce métier. Par ailleurs, le ministre a salué le professionnalisme des médias nationaux dans le traitement des provocations marocaines s'agissant du match USM Alger et le club marocain du RS Berkane. "Les médias algériens méritent d'être salués pour la façon avec laquelle ils ont traité ce phénomène provocateur marocain", a indiqué le ministre.

I.M.Amine

MÉDIATEUR DE LA RÉPUBLIQUE :

Plus de 40 000 doléances traitées

L'Instance du Médiateur de la République a traité plus de 40.000 doléances au niveau national, reçues via le portail électronique des registres de doléances réactivés en octobre 2023 sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a indiqué hier un responsable de l'instance. Lors d'une journée d'étude sur « l'application électronique de suivi des registres de doléances et des échanges de correspondances avec les départements ministériels », organisée à la salle de conférences du siège de la wilaya, le Directeur de la numérisation et des systèmes d'information et de documentation à la Médiature de la République, Youcef Lahouazi, a fait savoir que l'Instance avait traité et clôturé, depuis la réactivation des registres de doléances, en octobre 2023 et jusqu'au 22 avril, 40 145 doléances sur un total de 52 262 doléances reçues à travers le territoire national, soit 76,81% des préoccupations des citoyens. Depuis le lancement de ce service numérique destiné à toutes les administrations et établissements publics, l'instance a recensé 12 041 correspondances sur le portail, dont 6 516 traitées et clôturées (54,11%). Concernant la wilaya de Blida, M. Lahouazi a indiqué que la délégation locale du Médiateur de la République avait recensé 543 doléances reçues sur le portail en provenance de différents établissements publics et instances en lien direct avec les citoyens, précisant que 396 d'entre elles avaient été traitées via ce service. Créé dans le cadre de la mise en œuvre des instructions données par le président de la République, lors de la réunion du Conseil des ministres tenue le 23 octobre 2022, pour « la réactivation du registre de doléances au niveau des administrations et des établissements publics », le portail vise à numériser les registres de doléances dans les administrations et les établissements publics pour gagner du temps dans le traitement des doléances des citoyens et à constituer une banque de données nationale qui servira de mécanisme de suivi et d'évaluation.

Avec APS

EFFONDREMENT D'UN TOIT DANS UNE ÉCOLE À BOUTLÉLIS (ORAN)

« IL N'Y A PAS DE DÉCÈS», AFFIRME LE WALI

A Boutlélis, une commune de la wilaya d'Oran, le toit dans une école primaire s'est effondré hier, causant au moins six blessés, dont deux dans un état jugé sérieux. Touchée au niveau de la tête, une élève, dont le pronostic vital a été engagé, a été admise en réanimation au CHU d'Oran, après avoir subi une intervention chirurgicale. «Son état était stable », a affirmé le directeur du CHU. « Une élève a été touchée au niveau de la tête. Elle est dans le bloc opératoire où elle subit une opération chirurgicale », a indiqué le wali d'Oran. « La fillette n'est pas décédée. Je l'ai vue à l'hôpital », a-t-il assuré. Dans une déclaration, le wali d'Oran avait donné quelques détails sur cet incident. Selon lui, l'école en question est en cours de restauration. « Rien ne portait à croire qu'il y aurait un risque d'effondrement », a-t-il ajouté. Et de se désoler : « Cela est arrivé malheureusement ! » Le wali a ordonné, à cet effet, la formation d'une cellule de crise. Cette dernière sera présidée par le secrétaire général de wilaya. De son côté, le parquet d'Oran a annoncé l'ouverture d'une enquête approfondie pour déterminer les circonstances exactes de cet incident.

I.Med

LE MINISTRE DE LA POSTE ET DES TÉLÉCOMMUNICATIONS LE RÉVÈLE :

80% DES ALGÉRIENS ONT ACCÈS À INTERNET

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Karim Bibi Triki, a révélé, hier, que 80% des Algériens ont accès à internet, mettant ainsi en exergue les avancées enregistrées en matière de numérisation et de digitalisation des services. Le ministre s'exprimait à l'occasion de la tenue du Digital African Summit, au palais de la Culture Moufdi-Zakaria à Alger. Bibi Triki a souligné les « grands pas réalisés par l'Algérie dans le domaine de la numérisation et la transformation digitale ». Il a ajouté que « la modernisation des services de la poste et la digitalisation des autres secteurs avancent à grands pas », assurant que l'Algérie est « prête » à mettre tout son savoir-faire dans ce domaine au service des pays africains .

Y.B.